



Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 avril 2026

PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE-LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Laurence KATZENMAYER, Sofiane OUMIHA, Souhayla MARTY, Olivier ARSAC, Nicole YARDENI, Emilion ESNAULT, Alexandra LEULIETTE, Michel LACROIX, Cécile DUFRAISSE, Sacha BRIAND, Julie ESCUDIER, Jean-Jacques BOLZAN, Valérie JACQUET VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Charlotte PUJO, Maroua BOUZAIDA-SYLLA, Djillali LAHIANI, Julie SERVAT, Maxime BOYER, Claire NISON, Jean-Charles PITEAU, Christophe ALVES, Jean-Paul BOUCHE, Annick AMIGO BOUYSSOU, Régine COCHET, Thierry SENTOUS, Henri DE LAGOUTINE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Ingrid BERKMAN, Nathalie CAPDEVIELLE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Isabelle FERRER, Jonhny DUNAL, Sonia GUILLEMET, Marine LEFEVRE, Eric JEAN-FRANCOIS, Stéphanie RESPAUD HEZARD, Gaëtan COGNARD, Magali DAT, Nadia SOUSSI, Laura VERKAEREN, Anthony LAUTREC, Florian DELRIEU, Salah AMOKRANE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Ilham GREFI, Vincent GIBERT, Ahmed DAHROUR, Anne-Sophie DE SURGY, François PIQUEMAL, Agathe ROBY, Madeleine PARPET, Victoria SCAMPA, Julien CADIEU.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Philippe ACAR a donné pouvoir à Jean-Charles PITEAU, Fella ALLAL a donné pouvoir à Maroua BOUZAIDA-SYLLA, Guillaume DUVAL a donné pouvoir à Jean-Jacques BOLZAN, Gnadang OUSMANE a donné pouvoir à Julie ESCUDIER, Clément RIQUET a donné pouvoir à Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Inès GOFFRE-PEDROSA a donné pouvoir à François BRIANÇON

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Nathalie CAPDEVIELLE à partir du dossier 1.1

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Secrétaire :

Florian DELRIEU

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous propose de rejoindre tous votre place de manière que l'on puisse commencer le Conseil. Je propose que le benjamin de la majorité, Florian DELRIEU, assure le secrétariat de séance. Nous sommes d'accord, donc je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal des conseillers)

Merci. Le quorum est atteint très largement, donc nous pouvons à la fois débiter ce conseil municipal et entamer la première séquence de celui-ci, tout en souhaitant un bon anniversaire à notre collègue Nadia SOUSSI. Un point, également, que je signale, c'est le retour des bustes historiques dans la salle du Conseil. Vous savez qu'on a rénové l'année dernière complètement cette salle. Les bustes étaient en restauration dans notre propre atelier municipal, les bustes des personnages historiques de Toulouse qui sont en terre cuite et qui ont été très bien nettoyés. C'est pour moi l'occasion de saluer le travail de nos agents qui, une fois de plus, font montre de leur compétence et de leur expertise.

J'informe le Conseil Municipal de la constitution de plusieurs groupes politiques :

- le groupe Aimer Toulouse, présidé par Émilien ESNAULT ;
- le groupe Demain Toulouse, coprésidé par Salah AMOKRANE et Agathe ROBY ;
- le groupe Vivre Mieux, élus socialistes, écologistes, communistes et citoyens, coprésidé par Hélène CABANES et François BRIANÇON.

Et je précise que notre collègue Ahmed DAHROUR n'est plus rattaché à quelque groupe que ce soit et devient donc élu non inscrit. Ces précisions étant données, et j'étais tenu de vous les partager, quelques mots, en propos introductifs, avant les liminaires et l'expression des groupes.

D'abord pour rendre hommage à un grand Toulousain qui nous a quittés il y a deux jours, Alain COSTES. Alain COSTES est décédé à l'âge de 87 ans, presque 88. Il a été directeur du LAAS (Laboratoire d'analyse et architecture des systèmes), il a dirigé la direction de la technologie au ministère de la Recherche. Il a assuré la présidence de l'INP (Institut national du patrimoine). C'est un homme qui était particulièrement actif dans les domaines scientifiques, universitaires, de recherche et d'innovation. Il a été un des acteurs de tous les progrès que notre Métropole a accomplis. Et donc, je souhaitais avoir ce message devant vous en Conseil Municipal pour lui rendre hommage.

Un mot, là aussi, sur le rayonnement de Toulouse à travers un article paru dans le *Times Magazine*, qui fait écho à ce que l'on avait pu lire en décembre dernier dans *le New York Times* sur l'attractivité de Toulouse, sur l'excellence toulousaine. Justement, cet article paru il y a quelques jours souligne l'attractivité de Toulouse et souligne en particulier les atouts de notre ville en matière de culture, d'aménagement et de qualité de la vie. Ce sont des sujets fondamentaux qui sont souvent, et c'est légitime, dans le débat public. C'est toujours intéressant d'avoir le regard des autres et notamment le regard international. Ce n'est pas tous les jours que nous avons un article dans le *Times Magazine*.

Un mot également sur un succès toulousain dans le domaine culturel, c'est le succès du musée des Augustins, que j'ai inauguré après rénovation en décembre dernier. En quelques mois à peine, il a accueilli pas moins de 100 000 visiteurs. Ce qui est très intéressant quand on regarde le profil des visiteurs, c'est de remarquer la forte proportion de jeunes et de constater, aussi, que, grosso modo, la moitié des visiteurs sont des Toulousains, mais l'autre moitié vient de communes situées hors de Toulouse ; ce qui veut dire qu'on est bien dans la proposition culturelle telle que nous la voulons, à savoir l'excellence pour tous, le service rendu aux Toulousains, mais aussi le rayonnement de Toulouse avec une attention particulière vis-à-vis de la jeunesse. Je souligne le succès, mais il ne vous surprendra pas, des dimanches gratuits. Vous savez que le premier dimanche de chaque mois est gratuit. On a grosso modo 12 000 visiteurs qui en ont profité et donc, tout cela nous encourage dans les choix que nous faisons, projet après projet, en matière culturelle, où notre dynamisme se trouve une fois de plus confirmé.

Un mot pour féliciter le CHU, notre CHU qui, vous le savez, est très régulièrement cité comme le 1^{er} de France. Quand il n'est pas 1^{er}, il est 2^e ou 3^e ; il est toujours dans le podium de tête. Il est devenu le premier CHU de notre pays à décrocher un label, le label très haute qualité sociale et environnementale en matière de chirurgie responsable. Donc, ça veut dire, là aussi, que la transition écologique concerne tous les secteurs, y compris le secteur hospitalier, que l'on peut conjuguer la qualité des soins et des services sanitaires rendus à la population avec la transition écologique et énergétique.

Je veux saluer aussi les avancées en matière de sécurité. La sécurité est un sujet ô combien important. Je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. Nous venons donc de toucher une subvention de plus de 354 000 euros en provenance de l'État pour nous aider à financer la continuation du déploiement de nouvelles caméras de vidéosurveillance et de vidéoprotection, nous en avons installé 17 depuis le début de l'année et, sur la base de cette subvention, nous allons en installer une trentaine de plus d'ici la fin de l'année 2026.

Un mot sur les questions d'éducation qui nous ont beaucoup mobilisés ces dernières semaines et qui vont continuer à nous mobiliser puisque, effectivement, pour la 2^e année consécutive, la Mairie de Toulouse n'a pas voté favorablement par rapport aux propositions faites en CDEN (conseil départemental de l'Éducation nationale). Nous considérons qu'il y a trop de fermetures de classes, qu'il n'y a pas assez d'ouvertures de classes. Nous pensons aussi et nous dénonçons le manque de remplaçants, et nous plaçons pour des effectifs diminués dans les classes et un meilleur remplacement des absences. Bien évidemment, le contexte national de baisse démographique est une réalité qui affecte l'Éducation nationale. Toulouse est moins touchée, mais concernée aussi. Ce que nous souhaitons, c'est poursuivre le dialogue avec l'Éducation nationale pour faire revenir celle-ci sur des décisions. C'est la méthode que nous avons employé ces dernières années, avec, jamais, un succès à 100 %, mais avec des avancées réelles. Et donc, nous continuerons sur cette voie qui est une voie de dialogue, mais aussi d'exigence pour l'intérêt des Toulousains, des petits Toulousains et des familles. Il faut que l'État mette les moyens nécessaires.

Je veux saluer, cette fois-ci dans le domaine sportif, l'accession en première division des Violettes du TFC qui sont également championnes en D2. Vous savez que le sport féminin est en plein développement. C'est une réalité à Toulouse et ailleurs en France, et c'est une orientation que nous soutenons avec beaucoup de volontarisme. Et nous plaçons aussi pour combattre les inégalités qui demeurent – et elles ont été dénoncées il y a quelques jours, quelques semaines – malheureusement entre femmes et hommes dans le domaine sportif. Pour rester sur le sport, je veux saluer le travail de nos équipes qui ont accompli une véritable prouesse technique il y a quelques jours. Vous savez que le TFC et le Stade Toulousain se sont donné un challenge inhabituel avec cette idée, à 24 heures d'intervalle, de jouer un match au même endroit au Stadium, avec un maillot commun, mettant en valeur notre ville et le Capitole en particulier. C'est l'opération Capitolium, qui a eu lieu le week-end dernier face à Monaco pour le TFC, face à Clermont de manière moins heureuse pour le Stade Toulousain. Ce qu'on n'a peut-être pas assez dit, c'est pour ça que j'en reparle, c'est que, dès le moment où le match du TFC contre Monaco a été achevé, nos équipes se sont mises en place pour adapter le Stadium, adapter la pelouse. Elles ont travaillé à partir de 23 heures ; beaucoup à partir de minuit jusqu'à 5 heures du matin. C'est quelque chose de remarquable. C'était une première et nos équipes l'ont fait, l'ont réalisé avec succès et donc, je tiens, pour cette performance exceptionnelle, à les saluer.

Sport aussi, mais là peut-être plus en interne, pour saluer la performance de Sofiane OUMIHA qui, il y a quelques jours, était au Chili pour un combat de boxe. Il a gagné un titre WWBA en boxing et donc, c'est une belle distinction qui nous honore, qui honore Toulouse, qui honore le Conseil Municipal.

Un mot sur un dossier dont on parle depuis longtemps, qui est la LGV (Ligne à grande vitesse). Vous le savez, nous sommes montés au créneau, le nouveau Maire de Bordeaux, Thomas CAZENAVE, et moi-même, pour exiger de l'État qu'il respecte sa parole, tout simplement. Il y a un plan de financement qui a été élaboré dans le dialogue, d'ailleurs, sous l'égide de Jean CASTEX, en 2022, avec une part de financement par 24 collectivités des deux Régions et une part de financement équivalente de l'État. Et nous demandons, face aux interrogations qui existent, notamment celles du comité

d'orientation des infrastructures, à l'État de respecter sa parole et de rester fidèle au modèle économique qui est prévu. Et nous prenons cette position-là, les deux Métropoles, les deux Villes, en lien et en parfaite harmonie avec les deux Régions, c'est-à-dire la Présidente DELGA et le Président ROUSSET. Une réunion va être programmée très prochainement. Je m'en suis entretenu ces jours-ci avec le Premier ministre et nous attendons de l'État une position clarifiée et positive, tout simplement. Cela ne paraît pas extraordinaire de le dire, mais tout simplement le respect de la parole de l'État.

Un dernier mot sur la transition écologique pour souligner les bons chiffres qui ont été mis en avant par Atmo Occitanie. Vous savez qu'Atmo Occitanie, c'est l'organisme qui, depuis des années, mesure la qualité de l'air sur la grande agglomération toulousaine. Le rapport d'étude qui a été publié montre que la part des véhicules Crit'air 3 est passée de 40 % à 19 % entre 2018 et 2023. Et aujourd'hui, Crit'Air 1 et Crit'Air 2 représentent pas moins de 81 % du parc automobile de la grande agglomération, ce qui se traduit mécaniquement et automatiquement par une amélioration de la qualité de l'air. Donc, cela veut dire que le renouvellement du parc roulant est un des leviers, pas le seul, mais un des leviers parmi les plus importants pour continuer à améliorer la qualité de l'air. Vous savez que, malgré la progression démographique et la progression des déplacements qui va avec, nous avons enregistré six années consécutives de baisse des indicateurs de pollution. Tout ça est encourageant et nous encourage, en particulier, à continuer toutes les actions que nous avons initiées, que ce soit au niveau municipal ou au niveau métropolitain, pour soutenir, accélérer, accentuer cette transition écologique et énergétique qui produit de la qualité de l'air toujours meilleure et donc, une bonne nouvelle pour la santé des Toulousains. Comme je le dis souvent, lorsqu'il y a de bons chiffres, on ne doit pas être dans l'autosatisfaction, on doit y voir un encouragement à continuer et à aller plus loin. C'est ce que nous ferons.

Voilà, mes chers collègues, quelques nouvelles que je voulais partager avec vous sans prétendre être exhaustif. Il y aurait bien d'autres choses à dire dans l'actualité toulousaine et donc, selon notre usage, je propose maintenant aux groupes de s'exprimer, et je donne la parole en premier à François BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, durant la campagne électorale, vous avez beaucoup parlé de l'identité toulousaine. Alors, ce Conseil Municipal nous offre l'occasion d'en reparler parce que l'actualité cette semaine, et nous allons le vérifier ensemble, délibération après délibération, sujet après sujet, pour voir ce qui relève d'un côté de la communication politique et, de l'autre, sur ce thème de l'identité toulousaine, de la véritable action. L'identité d'une ville, ce n'est pas un slogan de campagne. C'est ce qu'une municipalité choisit de défendre concrètement, quand viennent les épreuves. Et les épreuves, Toulouse, vous en avez évoqué quelques-unes, les traverse en ce moment même.

Alors, regardons ensemble ce qu'est la vraie identité toulousaine. Toulouse est une ville universitaire, une ville de recherche, une ville qui depuis des siècles accueille des étudiants venus de partout. Et cette ouverture n'est pas un détail, elle est même l'une des fibres les plus profondes de notre identité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je veux vous poser une question directe. Le gouvernement vient de présenter un projet de généralisation des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires : jusqu'à 2 895 euros en licence, 3 941 euros en master ; 16 fois plus que pour les étudiants français. Et dans cette académie, les exonérations sont aujourd'hui la norme. Mais ce projet gouvernemental remettrait brutalement en cause, fragilisant des milliers d'étudiants déjà précaires. 15 000 nous disait ce matin *La Dépêche du Midi*. Alors, Monsieur le Maire, parlons d'identité toulousaine. Soutenez-vous ce projet ou le dénoncez-vous ? Les étudiants qui choisissent Toulouse ne sont pas un problème, ils sont une richesse. Notre identité se défend là aussi. Nous attendons votre position. Pas que moi, d'ailleurs.

L'identité toulousaine, ce sont aussi ses rues, ses quartiers, ses commerces qui font la vie du centre-ville. Et là aussi, l'actualité nous interpelle. La librairie Gibert, rue du Taur, vient de demander son placement en redressement judiciaire. Une librairie ancrée dans la vie toulousaine depuis des décennies, à deux pas du Capitole, qui lutte pour survivre. Ce n'est pas un fait anodin, c'est le symbole

d'une fragilité que vous devez regarder en face. Nos commerces indépendants souffrent, le centre-ville se standardise et perd ce qui le distingue. Et quand les succursalistes remplacent les enseignes de proximité, c'est l'âme de Toulouse qui s'efface. Alors, Monsieur le Maire, au nom de cette identité toulousaine, qu'envisagez-vous concrètement pour soutenir ces acteurs fragilisés, notamment par la profonde mutation des modes de consommation et des loyers qui flambent ? Ce sont des choix politiques. Ils vous appartiennent. Nous les attendons.

L'identité toulousaine, c'est aussi une tradition de solidarité. Sur ce terrain, l'ordre du jour de notre Conseil Municipal est d'une inquiétante discrétion. La principale délibération porte sur le maintien des taux d'imposition. Vous en ferez un argument de bonne gestion, mais, en 2015, votre majorité avait promis de ne pas augmenter les impôts avant de trahir cet engagement quelques mois après l'élection. Depuis 10 ans, les Toulousains ont subi une pression fiscale croissante et le gel d'aujourd'hui n'efface pas le poids des hausses accumulées, ni les augmentations de tarifs, ni les baisses de subventions répercutées sur les familles. Et nous craignons la suite, car les mots choisis dans le pacte de gouvernance métropolitain laissent déjà entrevoir un possible futur renoncement. Et avec lui, le risque d'une nouvelle réduction des services publics, des subventions aux associations, ces associations qui font le lien social, qui agissent là où la puissance publique ne va pas. Nous serons vigilants.

L'identité toulousaine, enfin, c'est une ville qui protège ses habitants. Et cette semaine, les faits parlent d'eux-mêmes : un enfant de 4 ans renversé par un automobiliste qui prend la fuite ; un motard de la police nationale envoyé à l'hôpital par un chauffard ; des riverains et des commerçants de Saint-Georges et de Saint-Aubin, dans de très nombreux quartiers, qui tirent le signal d'alarme face aux seringues, à la recrudescence du deal ; des checkpoints sauvages à Bellefontaine pour protéger avec des kalachnikovs un point de deal ; des agressions au couteau à Empalot. Ce n'est pas une liste à charge, c'est la réalité de notre ville cette semaine. Et face à cela, nous n'entendons rien de votre majorité. Face au renoncement de l'État, Toulouse doit parler d'une voix forte. Vous avez écrit un courrier au ministre de l'Intérieur pour demander des rapports de police. C'est le minimum. Ce que vous devez exiger, Monsieur le Maire, c'est que le ministre de l'Intérieur se déplace dans les prochains jours à Toulouse, qu'il vienne dans notre ville constater par lui-même la dégradation de la situation et donne les moyens conséquents qu'attendent les Toulousaines et les Toulousains. La sécurité du quotidien, ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche, c'est une condition de vie digne en ville et les habitants des quartiers populaires ont droit à la même tranquillité que les autres. Cela exige des choix assumés : présence de proximité renforcée, coopération avec l'État, espace public reconquis et, pour la sécurité routière, des aménagements concrets pour protéger les plus vulnérables.

Monsieur le Maire, pour conclure, l'identité d'une ville se juge à ce qu'elle choisit de défendre quand c'est difficile. Il y a quelques jours, Toulouse a été la seule collectivité membre du CDEN à ne pas voter contre la proposition de carte scolaire qui prévoit la suppression de postes d'enseignants. Une dernière manifestation sans doute de votre conception de l'identité toulousaine, que vous masquez derrière cette formule amusante : « Nous n'avons pas émis un vote favorable » que vous avez formulé tout à l'heure. Vous vous êtes tout simplement abstenu. La véritable identité toulousaine, c'est une ville ouverte aux étudiants du monde entier, une ville qui protège ses commerces de proximité, une ville solidaire avec ses familles les plus modestes, une ville qui garantit à tous ses habitants la sécurité du quotidien, une ville qui prépare ses habitants aux défis de demain, éducatifs, climatiques, sociaux, urbains. Et de toute évidence, ce n'est pas votre choix. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur AMOKRANE.

S. AMOKRANE : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques jours, quelques semaines, en réalité, depuis des années, notre ville est confrontée à des situations dramatiques liées au trafic de stupéfiants. « Situations dramatiques », c'est un mot trop faible quand il s'agit de morts et de blessés graves et de traumatismes subis par les habitants qui, par malheur, assistent à ces violences. Quand je parle de notre ville, il s'agit surtout des quartiers populaires et de leurs habitants, et notamment des plus jeunes qui se trouvent directement exposés aux conséquences de cette réalité. Des zones telles qu'Empalot et Le Mirail, pour ne citer que les événements les plus récents, mais aussi, bien sûr, d'autres quartiers populaires et d'autres secteurs de la ville, font régulièrement la une à la rubrique des

faits divers de la presse locale. Nous ne sommes plus simplement face à des faits divers. Ces problèmes représentent désormais un véritable phénomène de société profond et préoccupant. Ce phénomène quotidien est devenu l'une des principales préoccupations des habitants de ces quartiers populaires et il est important de souligner la remarquable résilience dont ils font preuve et dont font preuve ce qui endurent ces nuisances, malgré les épisodes fréquents de tensions et de violence et les traumatismes subis. J'utilise intentionnellement le terme de « résilience », car il faut vraiment en avoir beaucoup pour ne pas se décourager, continuer à organiser au mieux sa vie et celle de sa famille, et faire tout son possible pour assurer un avenir meilleur à ses enfants dans ce contexte. Tous les parents, qu'ils vivent dans les quartiers populaires ou ailleurs, souhaitent le meilleur pour leurs enfants.

L'enjeu, il est de taille : c'est celui de la protection de notre jeunesse. Nous sommes vraiment confrontés à une question de société. Bien au-delà des faits divers, je le répète, il s'agit d'une réalité quotidienne qui accapare l'espace public de manière négative. Vous pourriez penser que je souligne ici des évidences ou que j'attire votre attention sur un sujet où, en tant que Maire, vos compétences et vos pouvoirs d'action sont limités. Je le sais, vous n'êtes ni ministre de l'Intérieur ni ministre de la Justice. Et pourtant, en tant que Maire de Toulouse, troisième ville de France, vous occupez une position politique nationale importante. Vous avez assurément eu l'écoute des gouvernements et des ministres successifs qui sont en grande partie responsables de ces doctrines politiques en matière de questions de stupéfiants, et d'autant que ce sont vos alliés politiques. Donc, je pense qu'ils ont votre oreille. Nous, Toulousaines et Toulousains, ne réclamons aucun privilège. Nous vous demandons simplement d'attirer une fois de plus leur attention pour obtenir plus de moyens sur la situation de cette ville, comme vient de le dire mon collègue François BRIANÇON, et de nos quartiers. Vous avez déjà affirmé agir dans ce sens pour obtenir plus de moyens, notamment pour ce qui est des forces de police, mais avec un succès relativement limité face à des politiques nationales toujours plus austères qui tendent à transférer de nombreuses missions vers les polices municipales. Et d'ailleurs, vous soutenez le projet de loi qui veut étendre les compétences de la police municipale à des fonctions de la police nationale. En tant que Maire de Toulouse, il est essentiel de ne pas envisager ces démarches auprès de l'État comme de simples interactions avec un guichet administratif ni de soutenir inconditionnellement des politiques publiques de gestion du trafic et de la consommation de stupéfiants. Vous pourriez aussi interroger l'efficacité de ces mesures et de ces politiques. Et notamment la priorité donnée à la répression et à la police d'intervention, souvent au détriment de la police de proximité et du service quotidien aux habitants. Vous pourriez aussi interroger les bailleurs, et je vais employer le terme de « milices privées » ou de groupes de sécurité privés. D'ailleurs, il y a eu un reportage très intéressant à France Info, hier, où on voit les interactions entre ces milices, ces groupes de sécurité et les dealers, puisqu'en fait tout ce qui intéresse ces groupes-là, c'est que les halls d'immeubles soient propres. Ils leur demandent de se déplacer et les voisins qui n'ont pas la possibilité d'avoir ces services-là, on ne peut rien pour eux. Le Maire de Toulouse devrait prendre la mesure de l'enjeu et exercer une parole politique forte qui questionne les résultats de ces politiques. Si ces politiques fonctionnaient, on pourrait les soutenir, mais elles sont insuffisantes et la situation se dégrade. Donc, en tant que Maire de Toulouse, vous disposez de nombreux leviers d'action et d'intervention, indépendamment des compétences liées à la police et à la justice.

Ce que nous vous proposons, c'est de mobiliser les moyens de la Métropole et de la Ville en matière de politique urbaine et de politique de la ville. Et malgré le désengagement de l'État, d'exiger davantage du gouvernement. Ce que nous vous proposons, c'est d'agir, d'agir efficacement en réévaluant les baisses ou suppressions de subventions aux acteurs publics et associatifs dans les quartiers populaires. Nous vous proposons une approche intégrée incluant la santé publique, la prévention de la délinquance, la jeunesse, l'occupation positive de l'espace public, en appuyant des initiatives portées par les habitants des quartiers, notamment les plus jeunes. Ne craignons pas de faire confiance à ces jeunes. Cette stratégie pourrait permettre la réouverture de lieux de vie, y compris le soir, et en faciliter l'accès. Nous, ce que nous vous proposons, c'est, devant une situation complexe – et, bien sûr, vous n'avez pas tous les moyens, toutes les possibilités –, c'est de réunir une convention citoyenne toulousaine autour de ces sujets. Avec tous les acteurs, les services municipaux (politique de la ville, jeunesse, services de prévention, sport, socioculturel), associations de quartiers, mais aussi tous les habitants qui souhaiteraient s'y impliquer. Nous vous proposons d'organiser cette mobilisation et cette convention citoyenne et de nous engager officiellement à respecter les recommandations. Face aux

enjeux actuels et aux événements récents qui ont fortement impacté le quotidien de chacun, il est important d'agir à notre niveau, au niveau local, de faire notre part.

En quelques mots, je voudrais aussi revenir sur les incidents regrettables survenus lors de la cérémonie du 19 mars en hommage aux victimes des attentats du terroriste MERAH. Ce jour-là, dans le contexte de la campagne électorale, on l'a déjà dit, plusieurs personnes, y compris des élus ici présents, ont été la cible d'insultes et d'agressions. À ce jour, aucune condamnation formelle de votre part n'a été exprimée. La semaine dernière, un message, même publié par votre adjointe à la culture, laisse entendre que la seule présence de ces élus représentait une provocation ; un argument réfuté par la simple vérification de la participation habituelle à cet événement, à cette cérémonie. Je reviens dessus parce que nous avons un communiqué du syndicat national des journalistes de France Télévisions qui ouvre une perspective différente sur ce qui s'est passé. Selon cet extrait du communiqué, je cite : « quelques jours avant, la rédaction en chef a eu connaissance d'une information selon laquelle il fallait être présent avec des caméras à cette cérémonie, car il y allait avoir du grabuge ». Cet élément suggère une possible préméditation. Monsieur le Maire, j'ai deux questions à vous poser sur à ce sujet. Aviez-vous été informé d'une éventuelle intention de perturber cette cérémonie dans le cadre électoraliste ? Compte tenu de votre rôle en tant qu'organisateur, avez-vous choisi de ne pas intervenir ? Envisagez-vous, on vous a déjà posé la question, de porter plainte afin d'identifier les responsables de ces incidents graves survenus lors d'une commémoration importante organisée par la Ville ? Je vous remercie pour vos réponses.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres orateurs ? Monsieur DAHROUR, allez-y.

A. DAHROUR : Merci, Monsieur le Maire. Moi, j'aimerais parler des quartiers populaires qui sont très souvent réduits à des clichés. Ces territoires sont pourtant des lieux de vie riches, dynamiques et porteurs d'une grande diversité humaine et culturelle. Ils concentrent certes des difficultés sociales, économiques, parfois éducatives, mais elles sont souvent aussi le théâtre d'initiatives, de solidarité, d'énergie positive et qu'il est important de reconnaître. Parler des quartiers populaires, c'est donc dépasser les idées reçues pour mieux comprendre les réalités vécues par leurs habitants, leurs défis, mais aussi leurs forces. J'espère que nos échanges permettront d'apporter un regard juste, plus nuancé et d'ouvrir des perspectives concrètes pour l'avenir. J'aimerais ajouter, ce n'était pas prévu, donc je suis un enfant des quartiers populaires et j'en suis fier. Et moi, mon but en étant élu non inscrit, et je vais assumer mes mots, c'est d'être porteur de... j'ai envie d'apporter un plus à nos concitoyens, à nos habitants, dans le respect, dans le calme. Et que, dans tout mon mandat, durant ces sept ans, mon seul but ce sont les Toulousains, et ne jamais oublier de là d'où je viens et ceux qui souffrent le plus dans cette ville, notamment les habitants des quartiers populaires. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, je donne la parole à Sacha BRIAND pour le groupe de la majorité.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le Maire. Cette campagne aura au moins permis une chose, c'est de découvrir que la question de la sécurité quotidienne de nos concitoyens, de tous nos concitoyens, est un sujet qui mérite d'être débattu. Nous avons eu le droit, pendant cette campagne électorale, aux poncifs habituels de la part des candidats de l'opposition et nous avons aujourd'hui, sinon une évolution, du moins la volonté de placer ce sujet au cœur du débat municipal. Nous pouvons nous en féliciter puisque nous avons assumé depuis plus de 12 ans, maintenant, et avant même, le fait que la sécurité du quotidien était une priorité du mandat municipal, alors même que, pendant toutes ces années, les élus d'opposition critiquaient le fait que nous nous emparions de ce sujet. Les propos qui ont été tenus par Monsieur BRIANÇON ou Monsieur AMOKRANE sont cependant, il faut bien le reconnaître, assez contradictoires. D'abord, nous avons des démonstrations au terme desquelles il ne faudrait pas que la ville se substitue à l'État, et notamment par le biais du projet de loi renforçant les pouvoirs de la police municipale. Dans le même temps, nous avons Monsieur AMOKRANE qui explique qu'il faut mobiliser tous les services de la Ville et de la Métropole pour répondre à ce sujet. Alors, il va falloir, à un moment, vous mettre d'accord avec vous-même, Monsieur AMOKRANE. Faut-il laisser le sujet de la sécurité à l'État ou faut-il que la collectivité joue pleinement son rôle ? Et puis, surtout, il faut quand même rappeler que, depuis maintenant 2014 et même avant, la Ville s'est

investie au travers de l'ensemble des politiques dont elle a la charge, et pas seulement celle de la police municipale, pour assurer une présence sur l'ensemble des terrains où la question de la sécurité peut se poser. L'occupation de l'espace, bien évidemment, c'est un sujet important. Le travail avec les acteurs associatifs, c'est un outil essentiel pour pouvoir assurer cette présence dans tous les quartiers. Nous avons depuis toujours eu une vision qui n'était pas simplement celle de l'uniforme, pas simplement celle des caméras, même si les caméras et l'uniforme sont des sujets qui sont essentiels et que la question de la sécurité, lorsque vous la présentez quasiment sous l'angle unique de la prévention conçue dans la bouche d'acteurs tels que ceux que vous représentez, est évidemment une présentation tout à fait partielle. Nous n'avons, quant à nous, jamais voulu écarter quelque axe que ce soit de la politique de sécurité. Nous sommes présents avec les agents municipaux et avec l'ensemble des services municipaux sur le terrain. Nous sommes présents avec les agents de la police municipale pour assurer une présence complémentaire à celle de la police nationale. Nous sommes présents dans l'ensemble des territoires de la ville. Et pas seulement sur les quartiers difficiles. Même si, effectivement, les quartiers difficiles que vous évoquez, les quartiers populaires que vous mentionnez, dans lesquels la situation en matière de sécurité peut apparaître comme étant plus difficile que dans d'autres quartiers, c'est bien l'ensemble de la ville pour laquelle nous voulons offrir une politique de sécurité au quotidien.

Nous le faisons avec, effectivement, une responsabilisation de l'État. Et lorsque Monsieur AMOKRANE explique qu'il n'y aurait pas de résultat, il oublie de rappeler que c'est plus de 111 postes de policiers nationaux qui sont arrivés sur la ville de Toulouse lors du dernier mandat, ce qui constitue une des augmentations les plus significatives en France. Mais ce n'est pas simplement la police nationale dont il s'agit de renforcer les effectifs, ce sont également les effectifs de la justice qui doivent être en capacité à traiter les dossiers.

Alors, vous le voyez, Monsieur AMOKRANE, Monsieur BRIANÇON, progressivement, vous pourriez peut-être rejoindre la position que nous défendons depuis toujours : à l'État d'assumer ses responsabilités. Il faut que les effectifs de la police nationale, les effectifs de la justice, que la politique de répression soit présente parce que, sans répression, il n'y a aucun résultat effectif. On peut évoquer les trafics de drogue, mais si on ne parvient pas à démanteler les points de deal, alors on ne peut rien obtenir. S'il ne s'agit que de déplacer ces points de deal par des opérations d'occupation de l'espace, eh bien, on ne peut rien obtenir. Il faut une politique de répression. Le trafic de drogue est une infraction pénale, elle doit être poursuivie, elle doit être sanctionnée et les trafiquants doivent être, pardon, j'allais dire « éliminés ». Je veux être précis : éliminés sur le terrain juridique, naturellement. Ce trafic de drogue ne doit pas être accepté, mais lorsque vous exprimez à l'égard des quartiers populaires une attention particulière, vous ne pouvez pas ignorer que le trafic de drogue présente un aspect pas seulement pénal, mais aussi un aspect économique dans les quartiers populaires et que ce sujet-là doit être également traité. Et donc, sans lutte contre les points de deal, rien ne pourra être fait objectivement dans ces quartiers. L'État doit prendre sa part, nous devons prendre notre part et nous le faisons depuis maintenant plus de deux mandats avec, je le crois, des résultats qui peuvent être observés dans un certain nombre de secteurs, mais qui restent à poursuivre en raison, notamment, de la nécessité de renforcer la politique nationale.

La sécurité, c'est la sécurité du quotidien. Nous sommes et nous avons porté pendant cette campagne électorale, en permanence, cette priorité. Vous n'avez eu de cesse de dénoncer ce que vous qualifiez « d'obsession sécuritaire ». Et pourtant, c'est bien au travers de cette action et de l'action municipale que nous avons obtenu beaucoup de progrès sur ces dernières années. Et nous allons poursuivre ces progrès. La politique en matière d'installation de vidéoprotection est aussi un des axes que vous avez critiqués et qui joue pourtant un aspect essentiel dans notre action. La sécurité semble retenir votre attention désormais et l'action municipale dans ce secteur est importante. Elle s'adresse évidemment à l'ensemble de la population et couvre l'ensemble des politiques municipales.

Monsieur BRIANÇON, quant à lui, a fait le choix, dans son introduction, d'évoquer d'abord et avant tout – ou plutôt de réduire, si j'ose dire –, la communauté universitaire aux étudiants extra-universitaires en dénonçant une mesure décidée ou mise en œuvre par l'État... Extra-communautaire, pardon, excusez-moi, pardon, toutes mes excuses. Extra-communautaires. Qu'est-ce que j'avais dit ? Extra-universitaires. Et pourtant, « extra-communautaires », effectivement, c'est le terme utilisé par

Monsieur BRIANÇON. Donc, vous avez fait le choix de placer votre vision de la communauté universitaire exclusivement sur la situation des étudiants extra-communautaires. Y a-t-il quelque chose de choquant à ce que les étudiants extra-communautaires payent des droits d'inscription à l'université ? C'est un débat qui mérite d'être posé. Mais, moi, ce que j'observe, c'est que ce débat, au niveau du Parlement, a été évoqué à divers moments et que, lorsqu'il y a eu le vote sur le projet de loi de finances, eh bien, il y a eu des positions de la part de vos représentants et de vos parlementaires qui étaient divergentes. D'ailleurs, je crois que ce sont les élus et les parlementaires de la France insoumise qui ont accusé les parlementaires du Parti socialiste d'avoir permis l'adoption du projet de loi de finances. Nous verrons si, demain, les propos ou les critiques qui sont exprimés par l'opposition municipale seront portés au niveau national par un discours unitaire ou si, à nouveau, il y aura de la part d'un certain nombre de parlementaires un double discours sur ce sujet.

La question de l'université toulousaine est une question importante et nous y sommes attachés. Monsieur BRIANÇON l'a rappelé à juste titre : Toulouse est une ville universitaire depuis très longtemps, 2^e ville universitaire, historiquement et 1^{re} université à développer à la fois le droit canon et le droit romain avant même la Sorbonne. Donc, cette université, elle fait partie de l'identité toulousaine, effectivement. Mais, l'université toulousaine, qui connaît aujourd'hui des enjeux extrêmement importants dans son développement, dans son image, dans son union, dans le développement de projets de recherche, ne peut pas être simplement résumée, Monsieur BRIANÇON, à la question de droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Il faut avoir aujourd'hui une vision plus large de notre université et qu'elle puisse être dotée des moyens qui lui permettront de lutter dans la compétition internationale des universités ; les réussites que nous pouvons constater aujourd'hui grâce aux universités françaises et aux universités toulousaines, ces réussites doivent être confortées et il faut que cette université puisse disposer des moyens dont les universités étrangères disposent, et notamment en Europe, pour pouvoir garder leur place et développer des moyens de recherche pour l'ensemble des étudiants. Je crois que c'est une vision qui est un peu restrictive. Je crois que c'est une vision qui est extrêmement limitée, que vous avez exprimée sur ce que peut être une politique universitaire que nous souhaitons. Et il faut que la France retrouve sa place à la fois dans la recherche et dans l'université.

C'est la même illustration qu'on pourrait faire sur la remarque que vous faites à propos de la librairie Gibert. La librairie Gibert, qui est une grande institution ici – mais pas seulement ici, c'est une institution nationale –, connaît aujourd'hui des difficultés. Et vous avez, dans votre propos, de façon assez étonnante, à la fois développé l'ouverture sur le monde et la protection des commerces de proximité. C'est intéressant parce que la librairie Gibert, elle fait partie de cette industrie qui aujourd'hui est frappée par la mondialisation du commerce, par la banalisation des ventes des produits, notamment de librairie, mais pas seulement. Et c'est aujourd'hui dans le centre-ville un souci important pour le développement du commerce que d'arriver à maîtriser notamment les loyers commerciaux. Mais qu'est-ce qui fait l'évolution des loyers commerciaux ? Monsieur PIQUEMAL, lui, a, je crois, soutenu une proposition de loi en matière de loyers commerciaux... déposée, qui a fait rigoler beaucoup des acteurs, beaucoup des acteurs qui connaissent la réalité de ce qu'est la situation des loyers commerciaux. Et qu'est-ce qui fait la hausse des loyers commerciaux ? C'est la réussite, c'est la fréquentation, c'est ce que l'on appelle la « commercialité ». Et en vérité, la difficulté à laquelle nous sommes confrontés pour préserver les commerces du centre-ville, c'est que tous les critères d'application de la commercialité sont le résultat de la politique municipale, parce que la politique municipale réussit en termes de fréquentation du centre-ville, parce que les Toulousains ont, moins que par le passé, tendance à aller faire leur commerce et leurs actes d'achat en périphérie, parce qu'ils ont retrouvé, au centre-ville, une animation commerciale, une qualité de vie, parce qu'ils ont retrouvé une facilité d'accès, parce qu'ils ont retrouvé, par les rues piétonnes, une attractivité ; cela a un effet effectivement sur la commercialité du centre-ville et donc, sur les loyers commerciaux. C'est un sujet qui est important. Mais la réalité, c'est que cette commercialité du centre-ville, c'est ça qui est le résultat de la politique municipale. Peut-être préféreriez-vous que les Toulousains aillent en périphérie pour faire leurs courses. Nous avons tout fait pour faire en sorte qu'ils puissent retrouver au centre-ville une véritable activité, une véritable attractivité commerciale. C'est cette réalité qui, aujourd'hui, peut amener, pour un certain nombre de commerces, des difficultés lorsqu'ils sont notamment soumis à

une concurrence et à une pression très forte de la concurrence, notamment internationale, et vous le savez, des sites Internet.

Alors, pour terminer, j'ai entendu que Monsieur PIQUEMAL a bien pris soin de ne pas relever lui-même ces éléments. L'intervention de Monsieur AMOKRANE, aussi, qui est revenu sur la manifestation du 19 mars. Il a sollicité de la part de notre majorité, une prise de position. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre position sur ce qui s'était passé le 19 mars. Mais je pense que si l'on veut examiner en détail ce qui est arrivé à l'occasion de cette manifestation, il faut rappeler deux, trois petits éléments. Nous sommes le 19 mars sur une journée de commémoration où Toulouse se souvient des victimes d'un attentat terroriste. Il faut se rappeler la relation particulière qu'il y a entre ces événements et la France insoumise. À l'époque, Monsieur MELENCHON avait évoqué le caractère peut-être d'un complot avec ces événements. Et puis, ne s'arrêtant pas là, Monsieur MELENCHON a eu l'occasion, le 26 février, c'est-à-dire peu de temps avant cette commémoration, de tenir des propos qui ont été condamnés d'ailleurs à l'unanimité, je crois, par le bureau national du Parti socialiste, le 3 mars. C'est-à-dire que, ce n'est pas nous qui le disons ; il y a eu, de la part de Monsieur MELENCHON et de la France insoumise, peu de jours avant cette commémoration, des propos qualifiés par le bureau national, je crois, « d'antisémites ». C'est donc un contexte qui s'est trouvé placé là par la volonté de Monsieur MELENCHON, quelques jours avant cette commémoration. Monsieur PIQUEMAL, lorsque vous avez été interrogé pendant la campagne électorale pour savoir si vous condamnerez ou si vous vous écarteriez de ces propos, vous avez refusé d'adopter, par exemple, la position du bureau national du Parti socialiste. Et Monsieur BRIANÇON, lorsque vous êtes venu à cette commémoration, vous avez pris le contre-pied de la déclaration du bureau national du Parti socialiste qui avait expliqué que, dans ce contexte particulier, il était inenvisageable qu'il y ait la moindre alliance avec la France insoumise. Vous avez créé un contexte dans lequel votre venue à cette commémoration était évidemment, pour un certain nombre de participants, considérée comme étant une provocation. Cette provocation...

MONSIEUR LE MAIRE : Laissez parler notre collègue comme nous vous avons laissé parler vous-même.

S. BRIAND : Monsieur CADIEU, je sais bien que, dans votre famille politique, on ne respecte pas la parole des autres, mais je vous assure qu'ici on a la tradition de laisser parler les intervenants. Donc, vous avez créé un contexte particulier où, refusant de condamner des déclarations qualifiées par le bureau national... Ce n'est pas moi qui le dis, parce que si c'était moi qui le disais, eh bien ce serait évidemment sujet à discussion, par le bureau national du parti socialiste. Vous avez refusé de condamner des déclarations qualifiées par le bureau national du Parti socialiste « d'antisémites ». Dans une manifestation où effectivement la communauté juive est largement représentée, et c'est légitime puisque la plupart des victimes, pas toutes, étaient issues de la communauté juive et ont été visées parce qu'ils étaient de la communauté juive, vous avez créé, dans ce contexte, ce qui a pu être pris par un certain nombre de participants, pour une véritable provocation. Vous auriez pu avoir une attitude différente. Vous auriez pu, tout en envoyant un message de sympathie, de souvenir, expliquer que, dans le contexte particulier des déclarations de Monsieur MELENCHON, vous aviez conscience que votre présence pouvait être mal interprétée. Vous auriez pu avoir, avant cette manifestation, une déclaration particulière. Vous l'avez refusée. Pourquoi est-ce que vous l'avez refusé ? Vous l'avez refusé parce que, dans un contexte, il faut se replacer, où la France insoumise a été, y compris par le Parti socialiste, accusé d'être un mouvement profondément antisémite, vous avez cherché, par votre présence, à vous racheter une virginité. La manipulation de cette manifestation, c'est vous qui l'avez cherchée, c'est vous qui l'avez organisée, c'est vous qui l'avez orchestrée. Parce que cette manifestation qui consiste, qui est un témoignage de souvenirs et de solidarité avec les victimes de cet attentat, ce moment où la ville de Toulouse se souvient de ce qui s'est passé à Toulouse et à Montauban, cette manifestation-là, vous avez voulu en faire, à quelques jours du second tour des élections municipales, une tentative de rachat de l'image que votre *Líder Máximo* a voulu exprimer dans le contexte particulier des élections municipales.

Alors, très franchement, lorsque vous venez expliquer comme vous l'avez fait, ces dernières semaines, qu'il y aurait eu, dans cette élection, les termes que vous avez utilisés, ces « ingérences étrangères »... Lorsque vous expliquez que vous êtes victime d'une manipulation à l'occasion de cette manifestation,

qu'il y aurait eu une orchestration de la part d'un certain nombre de personnes à votre rencontre lors de cette manifestation, je crois que vous refusez de regarder la réalité. La réalité, c'est que c'est vous qui avez créé ce contexte. C'est vous qui avez refusé de condamner les propos de Monsieur MELENCHON. C'est vous qui êtes venu dans une manifestation où chacun, naturellement, a sa place, mais où vous ne pouviez pas, vous-même, vous saviez qu'il y aurait nécessairement, de la part de tel ou tel participant, empreint de bonne foi ou de mauvaise foi, je ne sais pas, mais de la part de manifestants qu'il ne pouvait pas ne pas y avoir de réaction à votre silence face à ces déclarations que même le bureau national du parti socialiste avait condamnées.

Alors, dans ce contexte particulier, dans cette manifestation du 19 mars, pardon, mais il faut, je crois, un peu de décence. Cette manifestation où l'on se souvient des victimes d'un attentat terroriste. Vous avez été bousculé, oui. Vous avez été bousculé verbalement, c'est vrai. Oui, bien sûr. Oui, mais je ne mésestime pas la réalité de ce qui a pu être exprimé. Mais, enfin, il y a une différence entre des phrases, des propos qui sont condamnables, évidemment, regrettables, à l'évidence, et puis la réalité du sujet dont il était question lors de cette commémoration. Les victimes de cet attentat terroriste ont été tuées à bout portant. Je n'ai pas vu à l'appui de menaces proférées, probablement par des personnes qui méritent d'être sanctionnées et dont l'attitude est regrettable, je n'ai pas vu, je crois, d'armes, Monsieur CADIEU. Il faut savoir faire une différence. Je n'ai pas vu, non plus, de bleus, Monsieur CADIEU. Tout cela est regrettable parce que, dans cette commémoration-là, chacun aurait dû assumer ses responsabilités. Mais vous n'avez pas assumé vos responsabilités. Vous n'avez pas condamné les propos de Monsieur MELENCHON. Vous êtes allé à cette manifestation pour l'utiliser, instrumentaliser le souvenir des victimes, pour tenter de vous refaire une virginité. Je crois que la réalité de tout cela apparaîtra progressivement. Je crois que tout cela sera bien compris comme étant ce pourquoi vous êtes venu à cette manifestation : une véritable, oui, instrumentalisation du souvenir pour tenter de refaire votre image.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, mes chers collègues. Nous entamons la suite de l'ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars et celui du 2 avril. Est-ce qu'ils appellent de votre part des remarques ? Alors, Madame ROBY.

A. ROBY : J'aimerais faire un rappel au règlement, s'il vous plaît, avant que nous passions au procès-verbal. Est-ce que c'est possible ?

MONSIEUR LE MAIRE : Sur le procès-verbal ?

A. ROBY : Non, sur un rappel au règlement intérieur, sur ce qu'il vient de se passer dans l'enceinte de ce Conseil Municipal. Nous venons d'être traités par Monsieur DE LAGOUTINE d'antisémites. Donc, soit... vous arrêtez. Je peux parler, ça va, 5 minutes. Soit je lui demande de retirer ses propos, soit de les confirmer, et dans ce cas-là, nous entamerons une procédure en diffamation à son encontre.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Donc, je fais voter les deux procès-verbaux. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Sur lequel ?

R. GODEC : Le dernier.

MONSIEUR LE MAIRE : C'est-à-dire le deux.

R. GODEC : La dernière séance du Conseil Municipal. Effectivement, dans le procès-verbal, il est noté, dans les interventions de Monsieur BRIAND, au nom de la majorité, je l'ai relu avec attention et à plusieurs reprises, des propos qui m'ont surpris. C'était une réponse à une intervention d'Agathe ROBY où vous disiez, vous citez Patrick BOUCHERON : « c'est un auteur de qualité. Vous l'avez lu, donc, mais MICHELET l'a très bien décrite, cette nation. Et je crois que vous auriez intérêt à reprendre cette lecture comme vous pourriez, Madame ROBY, d'ailleurs, si vous lisez Patrick BOUCHERON, dans sa leçon du Collège de France, où il dénonçait avec virulence le système politique que certainement vous défendez, ou en tout cas pour lequel vous avez beaucoup de nostalgie. » Donc, dans

cette intervention, du coup, je suis allé vérifier dans la vidéo parce que ces propos m'ont surpris et, malheureusement, ils sont conformes à ce qui a été dit. Vous accusez une représentante de l'opposition...

MONSIEUR LE MAIRE : Non, mais attendez, Monsieur GODEC, il s'agit d'approuver le procès-verbal ; il ne s'agit pas de refaire le débat. Je vois bien que vous essayez de refaire le débat. Donc, la question est de savoir si vous approuvez ce procès-verbal ou si vous ne l'approuvez pas. C'est ça, c'est la seule... On n'est pas là pour refaire le débat du 2 avril et je ne vais certainement pas me laisser entraîner dans ce type de démarche qui est un dévoiement. Votre parole, à l'instant, c'est un dévoiement de la procédure. La procédure, qu'est-ce qu'elle prévoit ? Elle prévoit que le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du précédent Conseil. Elle n'est pas là pour refaire le débat. Si vous aviez voulu reparler de ce sujet sur le fond, vous aviez la possibilité de le faire à travers les propos liminaires, mais vous avez choisi de ne pas le faire. Donc, je mets aux voix les deux procès-verbaux. Est-ce que vous souhaitez qu'on disjoigne les votes, un procès-verbal, puis l'autre ? Ou est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse le vote conjoint sur les deux PV ? Bon, donc comme il n'y a pas de réponse, je reste sur l'idée d'approuver les deux PV de manière simultanée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ils sont adoptés à l'unanimité. Ça valait le coup, effectivement, qu'on en parle. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu des décisions du maire ? Vous savez que ce sont les comptes rendus en vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Donc, sur ce sujet, je donne la parole à Monsieur PIQUEMAL puisqu'il me la demande.

F. PIQUEMAL : Oui, Monsieur, Monsieur le Maire, Monsieur MOUDENC, j'aimerais juste répondre à Monsieur BRIAND puisqu'il m'a mis en cause.

MONSIEUR LE MAIRE : Non, non, Monsieur PIQUEMAL, vous devez vous conformer à l'ordre du jour. Donc, est-ce que vous avez des choses à dire sur le compte rendu des décisions du Maire ? Vous n'avez rien à dire sur le compte rendu des décisions du Maire ? Vous n'avez rien à dire là-dessus. Donc, le compte rendu du Maire ne fait pas l'objet d'un vote, c'est juste un simple compte rendu. Donc, je note que le Conseil est informé.

°
° °

Marion LALANE-DE-LAUBADERE

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons donc maintenant examiner les délibérations. Je rappelle que le règlement intérieur que vous invoquez, à juste titre, prévoit que chaque intervention doit, c'est le temps indicatif, durer autour de 2 minutes 30 maximum. Donc, nous avons les délibérations du chapitre 1. Est-ce qu'il y a des interventions ? La parole est à Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, mon intervention concerne la délibération 1.2, qui concerne donc la fusion des écoles maternelles et élémentaires de Montaudran et de Jean Macé. Mon intervention durera moins de 2 minutes 30. J'espère donc ne pas être coupée durant mes propos. Donc, ces fusions interviennent dans un contexte plus qu'inquiétant pour nos écoles à Toulouse et en Haute-Garonne de manière générale, avec 193 fermetures de classes qui entraîneront des surcharges dans les classes, des fermetures décidées pour du court terme ; alors que nous savons qu'à moyen terme, la population de Toulouse augmentant, il sera nécessaire de rouvrir ces classes, ce qui, malheureusement, prendra beaucoup plus de temps que leur fermeture. Nous nous attendons donc à des conditions d'apprentissage dégradées dans de nombreuses écoles toulousaines. Sur ce sujet, et j'en viendrai à la question de la fusion tout de suite après, j'ai beaucoup aimé, Monsieur MOUDENC, votre tournure de phrase, en préambule de ce Conseil. Vous n'avez pas « voté favorablement » à la fermeture des classes. Très belle tournure de phrase, pour ne pas dire que vous êtes simplement abstenu en CDEN, là où l'ensemble des acteurs ont voté contre. Un contre clair pour dire que ces fermetures ne sont pas acceptables. De votre côté, une timide abstention, donc rien de surprenant, car ce n'est pas la première fois que vous et votre majorité

vous débinez de la sorte. On vous a beaucoup entendu en période électorale venir soutenir les écoles et les parents, mais vos actes et vos votes révèlent la triste vérité.

Sur la fusion en tant que telle des écoles concernées, il est d'habitude mentionné dans la délibération l'impact en termes de postes de direction d'école qui, d'usage, il me semble, sont fusionnés. Pouvez-vous, Madame LALANE-DE-LAUBADERE, nous indiquer quelles sont les conséquences de ces fusions en termes de postes de direction ? Enfin, je profite de cette délibération pour alerter de la fermeture de classes dont je ne vous ai pas entendu vous émouvoir, de l'école maternelle Dolto, sur laquelle vous vous êtes abstenus, aussi, donc, en CDEN. Ou plutôt, si on reprend les termes hypocrites de l'Éducation nationale, du transfert de l'école Dolto vers La Terrasse et Jean Macé. Une très mauvaise nouvelle donc pour les parents et les jeunes enfants qui perdent une école de proximité. Je voulais donc connaître votre positionnement sur cette fermeture et l'usage que la Mairie compte faire des locaux de cette école. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, Madame ROBY. Y a-t-il d'autres interventions sur la 2nde délibération du chapitre 1 ? J'essaye là aussi d'ordonner les débats. Monsieur PIQUEMAL, allez-y, sur la 1.2.

F. PIQUEMAL : Oui, juste pour abonder sur la question de l'éducation. Je tiens à vous rappeler, Monsieur MOUDENC, que vous avez dans votre équipe municipale Monsieur PORTARRIEU, qui a voté avec vos amis de Renaissance, des Républicains, la suppression de 4 500 postes dans l'Éducation nationale. Peut-être serait-il bien que vous en ayez connaissance pour lui indiquer de voter autrement et avec notamment les forces de gauche qui se sont opposées à un tel budget austéritaire la prochaine fois. En matière de cohérence, ce serait bienvenu, je pense.

MONSIEUR LE MAIRE : Je rappelle que l'assemblée communale n'est pas une réplique en miniature de l'Assemblée nationale, même si je vois bien, au bout de quelques Conseils, que ce soit ici ou à la Métropole, que vous essayez de nous entraîner sur cette pente qui, vous le savez, n'est pas la nôtre. Sur la 1.2, je donne la parole à Monsieur DAHROUR.

A. DAHROUR : Merci, Monsieur le Maire. Moi, j'ai juste une question. Je souhaiterais avoir des précisions sur la manière dont les parcours des élèves seront harmonisés après la fusion des écoles. Comment est-ce que vous assurez un accès équitable aux ressources et comment sont pris en compte les besoins spécifiques des élèves ?

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Y a-t-il d'autres interventions souhaitées sur d'autres délibérations du chapitre 1 ? Non. Donc, je demande à Marion LALANE-DE-LAUBADERE de répondre sur la question de la délibération 1.2. Je précise une chose, Madame ROBY. J'ai écouté avec amusement votre déclaration sur la signification des abstentions. Quand je regarde le nombre de votes d'abstention que vous avez émis lors du mandat précédent, je suis franchement étonné que vous donniez à l'abstention la signification que vous avez indiquée il y a quelques minutes. C'est totalement contradictoire avec ce que vous-même avez exprimé à de très multiples reprises, six ans durant. L'abstention, ça n'est pas une approbation, c'est un désaccord, mais simplement c'est une méthode différente. Et justement, parce que nous sommes en responsabilité, nous allons vous expliquer tout cela. Marion LALANE-DE-LAUBADERE va le détailler.

M. LALANE-DE-LAUBADERE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Madame ROBY, vous servez une fois de plus d'une délibération pour un prétexte pour autre chose, pour parler d'autre chose. Il y a des sujets que vous venez d'aborder qui relevaient de la commission. Je regrette qu'on ne vous ait pas entendue en commission pour pouvoir poser des questions qui sont extrêmement techniques et qui relevaient tout à fait du débat de commission.

Alors, vous mélangez beaucoup de choses. Sur l'abstention, alors, Monsieur le Maire m'enlève les propos que je voulais tenir effectivement sur l'intérêt que vous avez concernant l'abstention, puisque vous-même vous l'avez beaucoup pratiquée. Cette abstention, elle veut dire quoi ? Elle veut dire que le CDEN, manifestement, vous ne le savez pas, il se déroule en plusieurs phases. C'est-à-dire qu'un

CDEN n'est pas l'alpha et l'oméga du travail et de la discussion. Il y a encore un CDEN qui va se tenir fin août et qui définira ce que sera la rentrée scolaire pour les élèves toulousains. Nous avons eu un travail extrêmement serré avec l'Éducation nationale depuis le mois d'octobre puisque le travail de la carte scolaire, ce qu'on appelle, au CDEN, les ouvertures et fermetures, c'est la carte scolaire. Ce travail depuis le mois d'octobre où nous avons obtenu de nombreuses non-fermetures ou ouvertures qui nous étaient nécessaires en amont, qui n'ont même pas eu besoin de passer au CDEN parce qu'il y a un travail étroit, sérieux et constructif. Nous ne sommes pas pavloviens, nous ne sommes pas à voter non pour de la pure idéologie et de l'affichage de principe, à dire : « regardez, c'est formidable, on est contre tout le temps, toujours ». Non. Quand il y a un travail sérieux qui est mené, quand il y a un travail rigoureux qui est mené, on acte aussi le fait qu'il y a des avancées qui ont été faites. Pour autant, nous ne votons pas pour parce qu'il y a encore des désaccords qui persistent. Et la 3^e phase du CDEN, celle de fin août, sera là pour acter et prendre la décision qui s'imposera, le cas échéant, selon ce que nous aurons obtenu ou pas. Donc, le travail continue et c'est bien normal. Nous ne sommes pas contre toutes les fermetures de classes par principe. Nous sommes raisonnables. Quand il y a une école dans laquelle il reste 45 places, il n'est pas choquant qu'il y ait une fermeture de classe. Par contre, quand il y a une école où, après fermeture, il va rester 3 places sur l'école pour accueillir les nouveaux arrivants en cours d'année, là, ça nous pose un problème, effectivement et nous rentrons en discussion étroite avec l'Éducation nationale. Donc, nous verrons quelles seront les décisions fin août, et c'est fin août seulement que nous saurons quelle sera la carte scolaire pour l'année prochaine à Toulouse. Pour le moment, ça n'est pas le cas. Et vous dites qu'il y a une augmentation des nouveaux arrivants à Toulouse. Pour le moment, et on verra en septembre, puisqu'il y a environ 20 % des inscriptions qui se font pendant l'année, nous avons 340 inscriptions de moins pour les petites sections puisqu'en 2023 il y a eu une baisse forte de la natalité. Et donc, par définition, 2023 ce sont les entrées en petite section de l'année prochaine. Et donc, en effet, nous verrons les années suivantes ce qu'il y a lieu de faire.

Très rapidement quand même puisqu'il y a eu une question, aussi, de Monsieur DAHROUR, sur les fusions d'écoles. Alors, je tiens à rappeler que ces fusions d'écoles maternelles et élémentaires, qui sont devenues des groupes scolaires, sont faites en accord strict et conforme avec les conseils d'écoles. C'est-à-dire que chaque conseil d'école s'est prononcé. Certaines écoles pour lesquelles l'Éducation nationale avait proposé une fusion ont voté contre, et donc, nous avons pris le parti de suivre les conseils d'école. Nous n'y sommes pas obligés, c'est un avis consultatif. Nous, nous faisons le choix de suivre les décisions des conseils d'école, ce qui fait que pour l'école Macé et pour l'école Montaudran, il y a eu des avis conformes du conseil d'école qui ont voté de manière unanime. Je suis présente au conseil d'école de Montaudran, donc je peux largement vous en parler. Il y a eu un avis du conseil d'école tout à fait unanime et ça ne change absolument rien pour les élèves. Par contre, pour les directions d'école, ça leur permet une décharge totale. Ce qui n'est pas forcément le cas puisque le nombre de classes n'est pas suffisant. Et si je prends l'exemple de Montaudran, la directrice d'école de maternelle qui va prendre la direction du groupe scolaire aujourd'hui n'est pas déchargée. Elle a une demi-journée, elle n'a même pas une demi-journée par semaine. Demain, elle sera déchargée totalement eu égard au nombre de classes de l'école. Donc, c'est une avancée pour elle et parce que le directeur actuel de l'élémentaire ne souhaite pas poursuivre. Même chose pour Macé. Donc, en réalité, ça convient à tout le monde. C'est pour ça que les écoles ont donné un avis conforme. Zéro impact pour les élèves au quotidien, si ce n'est d'avoir une direction d'école déchargée et qui aura plus de temps pour rencontrer les familles. Voilà ce que je pouvais dire. Sur Dolto, Madame ROBY, je ne sais pas d'où vous sortez cela. Pour l'instant, il ne se passe rien sur Dolto, donc je n'ai pas d'informations complémentaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, j'ai la carte scolaire, les changements de la carte scolaire sous les yeux. Il y a un transfert de l'école Dolto vers deux écoles, Jean Macé et La Terrasse. De facto, l'école maternelle risque d'être supprimée. Mais j'espère, si vous n'êtes pas au courant, excusez-moi, que vous monterez au créneau pour conserver cette école, du coup, Madame LALANE-DE-LAUBADERE. Par rapport à la question des commissions, moi, je pose les questions au Conseil Municipal puisque c'est ici que les débats se font et qu'ils sont publics pour que les Toulousaines et les Toulousains puissent entendre vos réponses, que cela vous déplaie ou non. Donc, ma question à laquelle vous avez à moitié répondu,

c'est : est-ce qu'on va avoir moins de postes de direction ? Vous dites que le directeur de l'école élémentaire ne veut plus être directeur, donc, du coup, ce sera celle de l'école maternelle, mais qui sera déchargée à 100 %. Sauf que, du coup, on n'a plus de directeur à l'école élémentaire. Non, mais, je ne sais pas, ce n'était pas clair votre réponse, Madame LALANE-DE-LAUBADERE. Donc, je vous demande de la préciser. Et par ailleurs, oui, nous nous abstenons pour certaines raisons, mais, je suis désolée, s'abstenir quand on parle de 193 fermetures de classes, c'est un positionnement qui m'interroge quand on vous a entendu pendant la période électorale venir auprès des parents d'élèves – d'habitude, on ne vous voit pas trop – pour dire : « Ah oui, on vous soutient, on vous soutient. »

MONSIEUR LE MAIRE : Vous savez, nous sommes au contact, l'équipe municipale est au contact des parents d'élèves tout au long de l'année, dans les 213 conseillers d'écoles de Toulouse. Nous sommes plus près des parents d'élèves que vous. Voilà la vérité, Madame, et non pas la polémique de bas étage, à la vérité, que votre flèche vient de concrétiser. Donc, je donne la parole à LALANE-DE-LAUBADERE pour vous éclairer sur le point que vous n'avez pas su comprendre.

M. LALANE-DE-LAUBADERE : Madame ROBY, je ne pense pas qu'on ait de leçons à recevoir sur la présence auprès des parents d'élèves. Depuis 12 ans, ils savent parfaitement quelle est notre implication à leurs côtés. Ils connaissent parfaitement le sérieux de nos engagements, ils connaissent parfaitement le sens de notre parole. Donc, là-dessus, on n'a aucune leçon à recevoir. Effectivement, nous ne sommes pas allés à leur rencontre aux sorties des écoles pendant la campagne électorale pour pouvoir faire des vidéos TikTok et faire semblant que vous vous intéressiez au sujet, voire que vous le maîtrisiez.

Et je suis désolée de voir qu'au bout d'un mandat vous n'avez toujours pas compris ce qu'était une fusion, alors qu'il y en a déjà eu par le passé. Donc, je vais vous réexpliquer le b.a.-ba. Une fusion d'une école maternelle et d'une école élémentaire en groupe scolaire... parce qu'un groupe scolaire, c'est une fusion d'une école maternelle et d'une école élémentaire avec une seule direction ; c'est ça un groupe scolaire : une direction unique. C'est l'Éducation nationale qui décide. Et donc, ça veut dire tout simplement qu'il y a un seul directeur ou une seule directrice, à la fois pour la maternelle et à la fois pour l'élémentaire. Et que le nombre de classes d'une école ou d'un groupe scolaire, du point de vue de l'Éducation nationale, déclenche des décharges totales ou partielles, des décharges de cours, pour les directions d'école qui, du coup, ont plus de temps si elles sont déchargées totalement de cours pour pouvoir assurer le suivi à la fois des enfants et l'accueil des parents. Donc, c'est plutôt positif pour les enfants. Et par ailleurs, cela se fait toujours en accord des directions d'école. Et le conseil d'école est sollicité, et les deux conseils d'école ont donné un avis favorable de manière unanime. Pas majoritaire, unanime. Donc, ça ne pose aucun sujet. C'est dans votre tête qu'il y a des sujets. Sur le terrain, il n'y en a pas. Donc, là-dessus, je crois avoir été claire. Je le redis, mais, depuis 6 ans, vous devriez le savoir.

Sur Dolto, vous racontez strictement n'importe quoi. Une fois de plus, vous ne connaissez pas. Il n'y a aucun transfert de classe vers Macé ou vers Terrasse. Aujourd'hui, ce que vous ne savez manifestement pas, c'est que Dolto est une école maternelle orpheline. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est une maternelle qui est rattachée à deux groupes scolaires. Elle est rattachée et les élèves vont, en élémentaire, soit à La Terrasse, soit à Macé, comme depuis toujours. C'est une toute petite école qui a deux classes dont l'avenir, effectivement, se pose comme depuis toujours. Je rappelle que quand on a été élu en 2014, la question de Dolto et de son maintien était déjà posée. Et les parents eux-mêmes demandent souvent des dérogations. Donc, c'est peut-être à ça que vous faites allusion, parce que leurs enfants en élémentaire sont soit à Macé, soit à La Terrasse, et que, parfois en maternelle, ils sont soit à Macé, soit à La Terrasse, soit à Dolto. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : Effectivement, c'est une des plus petites écoles de Toulouse. Donc, je mets aux voix la délibération 1.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Voilà, c'est bien, c'est une expression intéressante l'abstention et qui est significative. Qui vote contre ? Donc, c'est adopté. Les 3 autres délibérations du chapitre 1, c'est-à-dire 1.1, 1.3 et 1.4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 1.1 Avenant N°2 à la convention du projet éducatif de Territoire de Toulouse 2022-2025-
(Education - - 26-0096)**

Adopté à l'unanimité

- 1.2 Fusions d'écoles maternelles et élémentaire en groupe scolaire-(Education - - 26-0098)**

Abstention

Demain Toulouse

Adopté

- 1.3 Don de mobilier scolaire-(Education - - 26-0097)**

Adopté à l'unanimité

- 1.4 Approbation de la Convention Vacances Loisirs entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne et la Mairie de Toulouse - 2026-(Enfance et loisirs - - 26-0093)**

Adopté à l'unanimité Laurence KATZENMAYER

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons maintenant aux délibérations du chapitre 2. Est-ce qu'il y a des interventions sur les 3 délibérations concernées ? La parole est à Monsieur CADIEU.

J. CADIEU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, mon point porte sur la délibération 2.2, mais avant ça je tiens à rappeler quand même que vous n'avez pas à commenter les votes qui sont faits une fois que les délibérations sont adoptées. Sur la délibération 2.2, Monsieur le Maire, comme c'est évoqué dans le document qui nous est présenté par les services, c'est une enveloppe financière globale qui est prévue d'être répartie pour tous les élus et des indemnités qui sont distribuées tous les mois pour chaque élu. Dans le document qui nous a été fourni, il y a un tableau qui précise la répartition précise de ces indemnités en fonction des élus. Et quand je regarde le tableau, j'avoue avoir été assez surpris quand j'ai vu que votre indemnité, Monsieur le Maire, était bien inférieure à l'indemnité de certains de vos adjoints, la plupart de vos adjoints. Alors, j'ai effectué quelques recherches pour trouver une explication, Monsieur le Maire, et j'ai trouvé comme explication que, donc, vous occupiez un poste au ministère des Finances, en même temps que votre poste de Maire, ce qui permet donc... je vous prie de me laisser parler, Monsieur, mes chers collègues, s'il vous plaît. Ce qui permet donc, d'avoir baissé vos indemnités pour augmenter celles de vos collègues. Alors, à première vue, on pourrait se dire que c'est logique que vous baissiez votre indemnité parce que vous avez un revenu supplémentaire à côté. Mais quand on réfléchit bien, quand même, on se dit : « mais comment vous pouvez à la fois exercer une fonction aussi importante au ministère des Finances, à Paris, et à la fois être Maire de la 3^e ville de France. » Je constate quand même que, autour de moi...

MONSIEUR LE MAIRE : Je crois que vous êtes hors sujet, Monsieur. On est en train de parler...

J. CADIEU : Je suis sur la délibération 2.2.

MONSIEUR LE MAIRE : ... des indemnités du Conseil Municipal. Donc, on va rester sur les indemnités du Conseil Municipal. Vous trouvez que mon indemnité est trop basse. Très bien, c'est votre avis. Ce n'est pas le mien. Après, j'ai un emploi, ça vous dérange. Je travaille plus de 35 heures par semaine, ça vous dérange. Et je comprends votre sincérité. Après, c'est un sujet qui a été rebattu lors des deux dernières campagnes électorales. Tout cela est parfaitement documenté et donc, je considère qu'il n'y a aucun sujet municipal sur cette question-là. Donc, moi, je veux bien vous redonner la parole, mais à condition que vous parliez du sujet. Si vous parlez des indemnités, je vous redonne la parole volontiers.

J. CADIEU : Merci. Effectivement, je parle de votre indemnité, Monsieur le Maire. Depuis le début, l'objet de mon propos a été votre indemnité et je suis en train d'expliquer à celles et ceux qui nous

écoutent que votre indemnité est plus basse parce que vous avez un poste en même temps que celui de votre poste...

MONSIEUR LE MAIRE : Cela n'a strictement rien à voir. Vous essayez de faire rebondir une polémique totalement refroidie à travers, c'est de l'opportunisme, cette délibération qui ne me concerne pas d'ailleurs, mais qui concerne l'ensemble du Conseil Municipal. Donc, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Et en plus on vote à l'unanimité. Donc, ça valait le coup que vous parliez, effectivement... Quant à commenter les votes, Monsieur CADIEU, cela semble vous déranger, mais vous savez, dans ce Conseil Municipal, vous allez le découvrir pendant six ans, nous commentons souvent les votes des uns et des autres. D'ailleurs, le Conseil Municipal a démarré par une des interventions de votre camarade, Madame ROBY, qui commentait notre vote en CDEN. Effectivement, des commentaires de votes, nous allons en faire ; des votes ici, des votes à l'Assemblée nationale, puisque, vous avez vu, vous avez entendu un commentaire de vote de l'Assemblée nationale par votre camarade Monsieur PIQUEMAL. Donc, écoutez, tout ça fait partie du débat public. Nous allons, oui, commenter les votes des uns et des autres, et vous pourrez vraiment, à loisir, commenter vous-même tous les votes que vous souhaitez commenter. Donc, je mets aux voix cette délibération 2.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, c'est confirmé. Les deux autres délibérations, la 1^{re} et la 3^e. Vous voulez intervenir sur laquelle, Monsieur PIQUEMAL ? Sur la 1 ou la 3 ?

F. PIQUEMAL : Monsieur MOUDENC, c'est juste que j'ai du mal à comprendre le fonctionnement des prises de parole en Conseil Municipal. C'est-à-dire... et si je peux finir un propos sans être « bordélisé » par Monsieur BOLZAN, Monsieur DE LAGOUTINE. Est-ce que je peux... Est-ce que c'est possible ?

MONSIEUR LE MAIRE : Laissez parler Monsieur PIQUEMAL, même si l'effet boomerang créé par la France insoumise est mal vécu de lui, visiblement.

F. PIQUEMAL : Vous coupez à tort et à travers les interventions des membres de l'opposition municipale. Cela a été le cas de Monsieur GODEC, c'est le cas de Monsieur CADIEU, c'est le cas de Madame ROBY, au prétexte qu'ils n'aborderaient pas le sujet des délibérations. Donc, vous êtes seul juge de savoir s'ils abordent le sujet. Moi, dans ce que j'ai entendu de Monsieur GODEC ou de mes autres collègues, ils abordaient totalement le sujet. Ils avaient des questions qui sont, somme toute, assez légitimes à vous poser ainsi qu'aux autres conseillers. Donc, est-ce que c'est vous qui êtes le seul juge de savoir s'ils abordent le sujet ou non ? Sur quels critères le savez-vous ou non ? Êtes-vous omniscient ? Peut-être avez-vous des talents de voyance que l'on ne connaît pas. Et par ailleurs, est-ce qu'un élu d'opposition peut finir totalement à propos ? Alors, là, vous allez me laisser le faire pour montrer le contre-exemple, j'en suis certain, Monsieur MOUDENC, mais par ailleurs, vous avez dit tout à l'heure : « le temps de parole sur les délibérations est de 2 min 30 ». Bon, c'est un choix, ça se discute, mais Madame LALANE-DE LAUBADÈRE a eu le droit, et ça se tenait au niveau des explications, à 2 min 30 supplémentaires que le temps de parole imparti. 3 minutes en tout.

M. LALANE-DE-LAUBADERE : Pour trois questions.

F. PIQUEMAL : Bon, je n'ai pas compté. Mais, en tout cas beaucoup plus que ne l'ont eu, par exemple, les élus d'opposition qui se retrouvent coupés par leur micro. Je pense qu'il faut qu'on sache si ce Conseil est un lieu de délibération démocratique, où l'on a des débats, où on peut se répondre, où on peut s'interroger. Bref, où peut vivre la démocratie au sens simple. Ou alors si c'est juste une caisse d'enregistrement de votre autosatisfaction et de votre équipe municipale et, auquel cas, peut-être que notre présence n'est pas essentielle puisqu'on n'a pas accès à la parole et aux questions, aux remarques que l'on veut vous faire. Donc, j'aimerais comprendre comment vous jugez si une intervention est pertinente ou non selon des critères qui semblent bien obscurs et ne vous appartenir qu'à vous-même. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien, alors je vais vous expliquer ça. Après, je comprends que vous puissiez vous interroger puisque vous avez été élu au Conseil Municipal en 2020, vous l'avez quitté en

2022, vous revenez maintenant. Donc, je comprends qu'à travers tous ces... Mais, bien évidemment, nous sommes ravis de vous accueillir, nous avons l'esprit large, donc il n'y a pas de problème. Simplement, je vais vous expliquer, eu égard à votre zigzag, comment ça marche. Effectivement, le Maire, il a deux pouvoirs, entre autres : le premier pouvoir, c'est celui de l'ordre du jour. Effectivement, j'inscris à l'ordre du jour un certain nombre de délibérations et je veille donc à ce qu'on parle de ces délibérations. Et ensuite, le Maire a un pouvoir qu'on appelle la police des débats. Et la police des débats, effectivement, veille à réguler les interventions des uns et des autres. Et entre autres, à veiller à ce que les interventions traitent bien des sujets qui sont inscrits à l'ordre du jour. Voilà, donc, effectivement, j'ai un pouvoir d'appréciation qui est très libre, qui n'est pas un pouvoir d'appréciation personnelle. Il tient à ma fonction ; il est exercé tous les jours dans notre pays pendant 6 ans, au moins, par les 35 000 maires de France. Vous avez le même pouvoir qui est exercé par les Présidents de Départements, les Présidents et Présidentes de Régions. Donc, tout cela n'a rien d'original. Mais, effectivement, je veille et je vais veiller, ne vous en déplaise, à vous et à tel ou tel de vos colistiers, effectivement à ce qu'on reste dans les débats tels qu'ils sont prévus. Je rappelle que les propos liminaires permettent justement d'aller au-delà des délibérations que j'inscris à l'ordre du jour. Ils servent à cela et ils vous permettent donc, effectivement, de vous échapper, en quelque sorte, de l'ordre du jour que je mets en œuvre moi-même, Conseil après Conseil. Donc, je vais faire approuver la 1^{re} et la 3^e délibération. À moins qu'il y ait des interventions sur la 1^{re} ou la 3^e ? Allez-y, Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, ça sera très rapide, moins de 30 secondes. Vous avez effectivement des pouvoirs, Monsieur le Maire, vous venez de les rappeler. Vous avez aussi des devoirs. C'est celui de faire vivre la démocratie dans cette enceinte. Et vraisemblablement, vous avez choisi entre pouvoir et devoir. Je voudrais attirer votre attention sur un fait que j'ai remarqué. Depuis les deux dernières délibérations, vous avez donné directement la parole à l'opposition, sans permettre à votre majorité de présenter au moins la délibération dont il va être question. Je pense, ça serait bien de revenir à un minimum de règles de fonctionnement et que les élus présentent leur délibération avant de donner la parole à l'opposition. Ça, c'est de votre pouvoir, j'imagine.

MONSIEUR LE MAIRE : Écoutez, si vous aviez été Maire de Toulouse, vous auriez pu faire ainsi, mais il semblerait que les électeurs toulousains en aient décidé autrement. De la même manière, lorsque Marion LALANE-DE LAUBADÈRE répond au-delà des 2 min 30, Monsieur PIQUEMAL, d'abord, j'avais bien indiqué – mais vous le savez, vous faites semblant de ne pas le savoir – que les 2 min 30 c'est une règle du règlement intérieur, mais qui est indicative. Voilà pourquoi elle est toujours appliquée avec souplesse. Et l'opposition en bénéficie. En réalité, notre collègue a voulu répondre précisément à toutes les questions de Madame ROBY. Madame ROBY a posé trois questions et donc, si Madame LALANE-DE LAUBADÈRE n'avait pas répondu aux trois questions, avait répondu aux deux pour rester dans les 2 min 30, je suis sûr que Madame ROBY lui aurait, à juste titre, reproché de ne pas répondre à tout. Donc, voilà. Vous voyez, c'est cette approche nuancée des choses dont je suis effectivement le comptable et le gardien. Mais je vous rassure, et je rassure François BRIANÇON qui me rappelle à mes devoirs, comme si la démocratie était menacée par la manière dont je préside ce Conseil – je dois d'ailleurs dire qu'une telle accusation est conforme à celle qui a été exprimée jusqu'à plus soif pendant la campagne électorale, comme quoi je représentais le fascisme. Donc, effectivement, quand on a dit pendant des semaines que je représentais le fascisme, il est très logique de dire maintenant que j'empêche les débats démocratiques et que j'étouffe l'opposition. Parce qu'effectivement, s'il y avait un régime fasciste, vous ne parleriez pas. Moi, je vous prie de vous référer aux deux Conseils Municipaux qui ont été élus ici en 2014 et en 2020, à relire les comptes rendus. Vous verrez que la durée des débats montre que l'opposition municipale a parlé davantage que la majorité. Donc, ça veut dire que non seulement la démocratie est respectée, mais qu'elle est respectée même au-delà des décisions prises par les Toulousains dans les urnes. Et je ne changerai pas de ligne pour ce mandat. Donc, vous pourrez vous exprimer très largement, mais avec des limites. Effectivement, avec des limites. Et c'est moi, effectivement, qui dois juger de ces limites. Ce qui est un exercice peut-être difficile, mais faites confiance à mon expérience, tout de même. Et je vais donc maintenant vous demander de voter les deux délibérations, la 2.1 et la 2.3. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui votent contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

- 2.1 Désignations des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 26-0120)**

Adopté à l'unanimité

- 2.2 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Ajustements faisant suite aux évolutions des délégations de fonctions-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 26-0128)**

Adopté à l'unanimité

- 2.3 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Commune chef-lieu de département et classée station de tourisme-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 26-0129)**

Adopté à l'unanimité Nicole YARDENI

MONSIEUR LE MAIRE: Nous avons une délibération du point 3, maintenant. Il y a également trois délibérations. Donc, je mets aux voix les délibérations du point 3. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 3.1 Conservatoire à Rayonnement Régional : approbation d'une convention de partenariat pédagogique et artistique avec le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse-(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 26-0063)**

Adopté à l'unanimité

- 3.2 Lido - Centre Municipal des Arts du Cirque de Toulouse : approbation de conventions de partenariat avec la Fédération régionale des écoles de cirque (FREC)-(Développement et Coopération Culturelle - - 26-0095)**

Adopté à l'unanimité

- 3.3 Lido - Centre Municipal des Arts du Cirque de Toulouse : approbation de conventions de partenariat pour la saison 2025-2026-(Développement et Coopération Culturelle - - 26-0094)**

Adopté à l'unanimité

Emilion ESNAULT

MONSIEUR LE MAIRE: La délibération du point 4. Qui ne participe pas ? Alors, je sais que Monsieur BRIAND ne participe pas au point 4. Est-ce qu'il y a d'autres non-participations ? Abstentions ? Votes contre ? C'est adopté.

4.1 Garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale : modalités de mise en œuvre et autorisation de signer les engagements pour l'année 2026-(Finances - - 26-0087)

Ne participe pas au vote

Sacha BRIAND

Adopté Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE: Nous arrivons au 5^e chapitre. La première délibération, qui concerne le vote des taux, fait l'objet d'un souhait de la conférence des présidents, avec la participation de l'opposition, de consacrer un débat spécifique de 20 à 30 minutes après la présentation. Donc, je vais donner la parole à Sacha BRIAND, puis je donne droit à ce que demande la conférence des présidents et donc, nous aurons 20 à 30 minutes pour parler de cela une fois la présentation effectuée par notre collègue.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le Maire. Donc, je vais faire droit à la sollicitation de Monsieur BRIANÇON qui est de présenter cette délibération. Ce qui permettra peut-être à Monsieur PIQUEMAL – qui semblait ne pas avoir pris connaissance, lors du Conseil de Métropole, de la délibération qui, explicitement, maintenait les taux de fiscalité de Toulouse Métropole, et dont il avait été destinataire au moins 3 jours avant – de faire une démonstration remarquable de désinformation et, disons-le, de mensonge politique en attirant l'attention de la presse sur la question de l'augmentation des taux de Toulouse Métropole. C'est quelque chose qui est assez remarquable à noter, c'est-à-dire que Monsieur PIQUEMAL, alors qu'il avait le projet de délibération de Toulouse Métropole qui disait « maintien des taux », s'est adressé à la presse pour dire : « ils vont augmenter les taux ». C'est quelque chose d'assez remarquable. Donc, j'espère qu'aujourd'hui Monsieur PIQUEMAL a eu le temps, entre tous ses mandats, pour prendre connaissance de cette délibération qui, effectivement, pour la 11^e année consécutive, vous propose, mes chers collègues, et donc, je ne doute pas que cette délibération sera approuvée à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition.

Alors, c'est l'occasion pour moi de rappeler à Monsieur BRIANÇON que, en 2014, lorsque nous avons été élus, il avait, avec la majorité à laquelle il appartenait, Monsieur COHEN et puis il y avait aussi Monsieur GODEC, d'ailleurs, et quelques autres, peut-être, je n'ai pas fait attention... pardon, Madame HARDY, oui, j'allais oublier Madame HARDY, elle est d'une grande discrétion actuellement. Ils avaient adopté un budget où il y avait effectivement des dépenses du 0.12, c'est-à-dire du personnel sous-estimé, des recettes... Monsieur PIQUEMAL, vous venez de faire une intervention pour demander qu'on vous laisse vous exprimer. Et des recettes qui étaient totalement inexistantes. Et donc, effectivement, face à un budget truqué, mensonger, nous avons été contraints avec, en plus, la décision du gouvernement socialiste de réduire les dotations de l'État 15 jours après l'élection, d'ajuster les taux. Heureusement, sans que cela puisse avoir un impact sur le portefeuille des Toulousains, puisque, 2 années plus tard, a été mise en œuvre la suppression progressive de la taxe d'habitation qui a eu pour conséquence, effectivement, sur le bilan 2014-2026, d'avoir une baisse de la pression fiscale réelle pour les Toulousains de la contribution. Et tous ceux qui s'interrogent là-dessus peuvent regarder ce qu'ils payaient en 2014 au titre de la taxe d'habitation et, s'ils sont propriétaires, de la taxe foncière, et ce qu'ils payent aujourd'hui. Et ils constateront effectivement une baisse malgré l'actualisation des valeurs locatives cadastrales et malgré l'inflation. Ça, c'est la réalité des chiffres, c'est la réalité des faits. Et donc, alors que nous surveillerons, dans les prochaines semaines, les décisions des grandes

viles de France dirigées par vos amis, nous vous proposons, pour la 11^e année consécutive, le maintien des taux d'imposition. Merci par avance de votre soutien enthousiaste.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Alors, la parole, c'est Madame PARPET.

M. PARPET : Merci, Monsieur le Maire. Donc, sur la délibération 5.1 et le vote des taux d'imposition, en effet, il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux prévus en 2026. C'était également un de nos engagements de campagne. Malgré une volonté affichée d'un taux stable durant toute la durée du mandat, je me permets de citer le pacte de gouvernance de la Métropole : « Nous avons pleinement conscience du contexte budgétaire particulièrement difficile que traverse notre pays. Aussi, nous affirmons le besoin d'une réflexion collective et concertée entre nous si la donne financière nationale devait venir bouleverser les grands équilibres de nos comptes et interroger notre stratégie budgétaire ». Évidemment, on ne sait pas de quoi demain sera fait. Toutefois, Monsieur le Maire, n'y a-t-il pas une contradiction entre une volonté d'une fiscalité stable dans les prochaines années et le soutien d'un gouvernement qui baisse la dotation des collectivités locales ? En 2026, un gros effort est demandé aux communes de 1,8 milliard d'euros dont 17 millions d'euros pour la Mairie toulousaine. Comment cette baisse du budget va-t-elle être compensée ? On craint, à terme, une augmentation du prix de certains services municipaux.

Pour ne parler que du stationnement, ces dernières années, on a vu une généralisation du stationnement payant, y compris dans des quartiers périphériques, et une forte augmentation du nombre de contraventions pour stationnement qui a été multiplié par plus de 2 depuis 2021. En l'absence de tarification selon les ressources pour les résidents, ces mesures touchent particulièrement les foyers les plus modestes. C'est quelque chose qui pourrait empirer dans les prochaines années. En 2025, les associations toulousaines ont également vu leurs subventions baisser, mettant, pour certaines leur existence en danger, alors qu'elles contribuent au dynamisme et au rayonnement de la ville. Si le budget prévu est stable en 2026 pour les associations, on peut craindre qu'il ne serve de variable d'ajustement dans les prochains mois ou années, fissurant encore un peu plus le tissu associatif déjà fragilisé. Quelles solutions sont prévues pour éviter que cela se produise ?

La loi finances de 2026 permet d'augmenter la taxe sur les logements vacants, comme c'est le cas à Bruxelles ou à New York. À Toulouse, environ 10 % des logements sont libres. Cette taxe représenterait à la fois une rentrée budgétaire et une incitation à relouer qui pourraient aider à résoudre en partie le problème du manque de logement, dans une ville en pleine croissance. Toulouse n'est pas qu'une ville de cadres ; tout le monde, ici, n'est pas propriétaire de son logement. Nous espérons donc que la stabilité de la fiscalité locale ne sera pas doublée d'une hausse des tarifs des services municipaux qui viendrait lourdement peser sur les plus précaires. Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur BRIAND, chères et chers collègues, permettez-moi de débiter cette intervention sur cette délibération par un mot simple. Ce mot, c'est celui d'humilité. Ce mot, c'est celui que semble avoir oublié Sacha BRIAND depuis ce matin. Parce que, lorsqu'on parle d'impôts, lorsqu'on parle du pouvoir d'achat des Toulousains, lorsqu'on parle de la façon dont une Ville utilise l'argent public, il faut à mon sens un peu moins d'autosatisfaction et un peu plus de vérité. Car, oui, ce Conseil Municipal est presque vide, un ordre du jour réduit au strict minimum, comme si Toulouse n'avait plus d'urgence, comme si, finalement, au lendemain des élections, la ville pouvait se rendormir. Mais Toulouse ne peut pas se rendormir. La seule grande délibération de ce Conseil, c'est donc le vote des taux. Cela ressemble moins à une vision politique qu'à une opération de communication. Vous nous avez expliqué que vous n'augmentez pas les impôts et vous allez nous expliquer que vous ne les augmenterez pas. Vous nous parlerez certainement de courage, de parole tenue. Et j'ai entendu Monsieur BRIAND, à la Métropole, expliquer, je le cite, que : « certains candidats approximatifs ne tenaient pas leurs engagements » et que, vous, à la surprise générale, vous saviez tenir les vôtres. Permettez-moi quand même de revenir sur cette déclaration et permettez-moi de sourire. Car, en 2014, Monsieur BRIAND y a fait référence, votre engagement majeur, celui qui était dans l'ensemble de vos documents de communication, votre engagement central, c'était : « pas

d'augmentation des impôts ». Il était accompagné également d'une petite phrase qui disait : « une ligne de métro en 2024 sans augmenter les impôts, sans augmenter la dette, c'est possible ». Je ne reviens pas sur tout le reste. On aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard puisque rien de tout ça n'a été tenu. Et quelques mois après l'élection, en 2015, vous augmentiez les taux de 15 %. Il est donc toujours étonnant de voir ceux qui ont renié leur promesse la plus importante venir ensuite donner des leçons de constance aux autres.

D'autant plus étonnant que vous essayez toujours, Monsieur BRIAND, et vous l'avez fait à l'instant, de réécrire cette histoire en expliquant que, finalement, la faute de ce péché serait celle du gouvernement socialiste de l'époque. Et pourtant, à l'époque, il vous avait déjà répondu. La vérité est simple : cette hausse, elle fut votre choix, votre décision, votre responsabilité. Et depuis 10 ans, les Toulousains payent encore le cumul de cette décision. Alors, non, le gel des taux aujourd'hui n'efface pas la note d'hier. Surtout que, même sans hausse des taux, la facture continue de grimper. Et la délibération nous le rappelle : les bases fiscales seront revalorisées de 0,8 % en 2026 et le budget que nous avons adopté au mois de décembre prévoyait déjà 6,8 millions d'euros de fiscalité supplémentaire.

Et surtout, ce qui augmente, ce sont les prélèvements les plus injustes, les plus silencieux, les plus quotidiens, ceux qui frappent le plus fort ceux qui ont le moins : les tarifs municipaux, les tarifs des services, les nouvelles charges qui pèsent sur les Toulousains. Les recettes des services, d'ailleurs, dans le budget 2026, progressaient encore fortement ; beaucoup plus fortement que le produit de la fiscalité. Et tout cela sans parler du stationnement et du forfait post-stationnement qui explosent, et ce depuis des années. Dans cette ville, les PV pleuvent plus vite que les réponses aux problèmes du quotidien. Ce ne sont peut-être pas des hausses de taux, mais, pour les familles, cela se paye exactement de la même manière, à la fin du mois. Vous n'avez pas supprimé la pression fiscale, Monsieur BRIAND, vous l'avez déplacée et vous l'avez rendue plus injuste parce qu'elle pèse davantage sur ceux qui ne peuvent pas l'éviter. C'est cela la réalité.

Et pendant ce temps, nous votons les taux sans savoir réellement ce que vous ferez de cet argent. Nous votons les taux avant le compte administratif qui sera présenté en juin. Nous votons alors même que votre propre budget reconnaissait un impact potentiel des décisions nationales de 22 millions d'euros. Autrement dit, vous nous demandez de voter sur une photographie qui est incomplète. Vous affichiez à l'époque une épargne nette de 35,6 millions d'euros, mais chacun sait que ce chiffre sera corrigé dès le prochain Conseil Municipal. Et pour répondre à ces impacts potentiels, vous aviez avancé en décembre des solutions. Je vous cite : effort d'optimisation, de rationalisation, de maîtrise. Mais lesquelles ? Sur quels services, sur quelles associations, quels renoncements potentiels, quelles politiques publiques ? La sincérité budgétaire, ce n'est pas simplement d'afficher un chiffre, c'est de dire la vérité sur les choix.

Car il y a une autre question essentielle que ce Conseil Municipal évite soigneusement : celle de l'investissement. Parce que, derrière les discours rassurants, il y a les faits. Et de ce point de vue, je voudrais revenir sur un élément en particulier, parce que les faits sont têtus. Sur la période 2020-2024, lorsque l'on regarde les données publiées par la fondation iFRAP – dont on ne pourra pas me soupçonner d'être très proche –, Toulouse, sur cette période-là, se situait au niveau le plus bas en termes d'investissement par habitant de toutes les grandes villes françaises : 709 euros par habitant en moyenne, là où des villes comme Rennes étaient à 1 054 euros, Montpellier à 1 154 euros, Nantes à 339 euros. Autrement dit, malgré des recettes dynamiques et une pression accrue sur les ménages, l'investissement n'a pas été à la hauteur des besoins. Alors, la question est simple : est-ce que ce mandat cela sera celui du rattrapage ou celui du renoncement ? Est-ce que vous allez enfin investir à la hauteur des enjeux ou continuer à faire moins que les autres tout en demandant plus aux Toulousains ?

Parce qu'au fond, c'est ça le paradoxe, et j'en terminerai par-là, de votre gestion : vous prélevez beaucoup, mais vous transformez peu. C'est la raison pour laquelle nous formulons une demande claire : la tenue d'un Conseil Municipal ou d'un séminaire dédié exclusivement, consacré à la question des finances et à la question de la programmation pluriannuelle des investissements. Nous voulons de la transparence, nous voulons des priorités assumées. Nous voulons savoir ce que vous comptez faire, dans quel calendrier et avec quels moyens. Voilà le vrai sujet. Pas seulement combien on prélève, mais

ce qu'on construit, ce qu'on transforme, ce qu'on prépare pour l'avenir. Pour savoir ce que vous allez faire et peut-être ce que vous allez renoncer à faire. Parce qu'administrer une Ville, ce n'est pas seulement voter des taux. C'est choisir un cap. Aujourd'hui, nous voyons des chiffres, nous attendons toujours la direction. Toulouse mérite mieux qu'un Conseil Municipal de service minimum.

MONSIEUR LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je donne la parole à Sacha BRIAND, en particulier pour expliquer à Monsieur GIBERT, dont le propos était pour le moins étonnant, quel est le calendrier budgétaire, en appliquant, tout simplement, les textes de loi et les règlements de la République qu'il semble ignorer, ce qui m'étonne. Mais nous allons l'éclairer et l'informer.

S. BRIAND : Effectivement, Monsieur GIBERT, je suis désolé de vous proposer de respecter ce que le législateur a fixé, à savoir que les taux devaient être adoptés avant, l'année de l'élection, le 30 avril. Vous semblez ne pas connaître cette disposition, qui, sauf erreur de ma part, s'applique aussi aux Conseils départementaux les années d'élections. Et vous semblez également ignorer que le compte administratif se vote au mois de juin et que, donc, on a toujours un phénomène de décalage entre l'adoption du budget primitif et puis le vote du compte administratif. Ce qui donne lieu, mais vous le savez, au budget supplémentaire. En réalité, Monsieur GIBERT sait tout cela. Monsieur GIBERT le sait puisque, au sein du Département, il a fait à peu près exactement le contraire de ce qu'il vient nous recommander de faire. Mais ça n'est pas grave, ça n'est qu'une nouvelle illustration, une nouvelle démonstration de la capacité de certains élus à tenir des discours radicalement différents en fonction des circonstances politiques.

Et je prendrai juste un sujet pour le démontrer et le rappeler : celui de la baisse des dotations de l'État, de la baisse des moyens que l'État alloue aux collectivités. Vous avez tout à l'heure exprimé le fait que ça n'était pas de la responsabilité du gouvernement socialiste. Mais si. C'est de la responsabilité de tous les gouvernements qui se succèdent depuis, y compris même le dernier gouvernement sous la présidence de Nicolas SARKOZY. 1,4 milliard de baisses des dotations de l'État. Moi, je n'ai pas de problème pour le dire. Moi, lorsque j'exprime et lorsque nous évoquons les questions des relations financières entre les collectivités et l'État, nous n'avons jamais modifié notre discours en fonction des gouvernements – ce que vous faites en permanence. La réalité, c'est que la première baisse des dotations de l'État, même si c'était une somme que certains qualifieraient de pas significative, un peu plus de 1 milliard d'euros, Monsieur GIBERT, contrairement à ce que vous dites, c'est bien Manuel VALLS, en avril 2014, à l'Assemblée, qui annonce 11,4 milliards de baisses des dotations de l'État. Et puis, après, il y a eu le pacte de Cahors qui présentait, de mon point de vue, et quel que soit le gouvernement qui le propose, au moins l'avantage de contraindre le taux d'évolution des dépenses, mais de laisser une certaine marge d'appréciation pour les collectivités. Et nous avons, depuis quelques années, à nouveau, des impacts violents sur les ressources des collectivités. Mais, enfin, pardon, moi je ne suis pas parlementaire, Monsieur PIQUEMAL, Monsieur GIBERT, ou Monsieur, BRIANÇON. Vous pourriez, puisque vous êtes au bureau national, Monsieur BRIANÇON, en parler à vos collègues parlementaires. Il faut, là-dessus, qu'il y ait une discussion avec l'État, avec les associations représentatives des élus pour qu'il y ait, au moins, sur les décisions des gouvernements, une capacité de mise en perspective sur quelques années. Qu'on ait un dialogue constructif avec l'État sur ce sujet, ces discours que nous portons et que nos collègues PORTARRIEU, MICOULEAU portent aussi vis-à-vis du gouvernement. Tous les gouvernements ont fait ça. Alors arrêtez, Monsieur GIBERT, de laisser croire qu'il y a les méchants d'un côté, les gentils de l'autre. Ça n'est pas vrai. Le gouvernement essaye de régler ces problèmes et il essaye de les régler toujours en partie sur le dos des collectivités. C'est un véritable enjeu pour nous.

Alors, ensuite, Madame PARPET, moi, j'ai adoré sa démonstration puisqu'elle nous dit : « c'était notre engagement de ne pas augmenter les impôts, mais, mais, mais... » Alors, dites-nous, Madame PARPET, ce que vous proposez très concrètement. Supprimer les recettes ? Parce que votre programme, moi, je l'ai lu, pendant les élections, c'était cadeau, c'était Noël tous les jours, c'était « gratuité, gratuité, gratuité ». Donc, perte de recettes. Parce que, le cas échéant, quand même, la gratuité génère des pertes de recettes. Donc, évidemment, si vous avez des pertes de recettes, c'est que vous allez avoir une compensation sur d'autres recettes. Donc, l'engagement que vous exprimez sur la

stabilité fiscale qui aurait été la vôtre se trouvait quand même confronté et percuté par des propositions multiples et variées de gratuité dans tous les domaines.

Monsieur GIBERT, je reviens sur ce que vous avez évoqué à propos de la politique d'investissement et les études de l'iFRAP. Si vous reprenez notamment *La Dépêche du Midi*, il y a quelques semaines à peine, j'ai été interrogé sur une étude de l'iFRAP qui était plutôt favorable à la Ville. Et j'ai dit, à l'époque, qu'il fallait se méfier de ces études comparatives parce qu'elles avaient des biais qui tenaient notamment à la question du périmètre des compétences. La question des investissements de la Ville de Toulouse ne peut pas être appréciée distinctement de ceux de Toulouse Métropole et du syndicat des transports, et vous le savez, j'ai toujours dit la même chose, nous avons toujours dit la même chose, pour avoir une vision consolidée. Parce que, entre deux communes, deux EPCI et deux structures gérant la politique transport, il y a des différences de périmètres qui font que ces comparaisons individuelles ne peuvent pas être menées. C'est sur l'ensemble du périmètre et l'ensemble des compétences du bloc communal qu'on peut, à la rigueur, avoir une comparaison qui est toujours extrêmement difficile à mettre en évidence. Et de ce point de vue-là, je suis désolé de le dire, nous avons une politique d'investissement, sur le territoire de Toulouse Métropole, qui est parmi les plus élevés de France. C'est lié notamment au programme transports collectifs, mais pas que. Et vous ne pouvez pas dire que, sur le champ communal, nous ayons une politique d'investissement qui ne soit pas extrêmement développée. La politique, par exemple, sur les équipements scolaires, elle est historiquement la plus élevée de la Ville de Toulouse. Et les investissements qui ont été réalisés dans tous les domaines des champs de compétences municipaux, que ce soit dans la sécurité, que ce soit sur la culture et même sur le sport – même si, sur le sport, je pense qu'il faut que nous fassions un effort particulier – ; nous avons des axes de politique d'investissement qui sont extrêmement élevés. Le programme d'investissement de la dernière PPI dépassait le milliard d'euros. Il n'a jamais eu ça. Donc, vous ne pouvez pas dire que nous aurions une politique d'investissement en retrait. Nous aurons, dans les prochains mois, un travail à réaliser, effectivement sur la PPI. Nous le ferons, comme nous l'avons fait par le passé, dans une totale transparence et vous avez, à l'appui des documents budgétaires une totale transparence de la politique d'investissement. Ce qui ne vous empêche pas, effectivement, à chaque Conseil, de demander des informations qui sont dans les pièces annexes des budgets que, manifestement vous n'allez pas consulter.

Enfin, dernière chose, s'agissant de la question de la tarification. Vous restez en peine, quand même, bien que vous dénonciez en permanence les augmentations systématiques de tarification, d'apporter des démonstrations probantes. La réalité, c'est que, dans à peu près tous les domaines, la tarification qui existe sur notre territoire nous place dans les moyennes basses des grandes villes de France. C'est un choix que nous avons fait et que nous assumons. Nous avons développé, dans la plupart des services, la politique de tarification solidaire qui permet de faire contribuer les gens en fonction de leur capacité contributive. Et nous allons, dans les prochaines années, maintenir et poursuivre ces efforts pour avoir une politique de tarification qui soit équilibrée au regard de la prestation qui est apportée et qui tienne compte, chaque fois que c'est possible, de la capacité contributive. Lorsque vous évoquez la politique du stationnement, vous dites qu'elle s'étend dans les quartiers périphériques. Mais, enfin, à chaque fois, la mise en place du tarif de résident se fait en concertation avec la population, en concertation avec les associations de quartier et avec la population. Alors, bien sûr, lorsque vous expliquez aux gens que ce qui était inaccessible mais gratuit devient avec une tarification – qui est au demeurant extrêmement limitée –, le résultat concret, quand vous arrivez 6 mois plus tard, c'est que tout le monde est satisfait. Parce que la mise en place de la politique de stationnement résident permet d'enlever une bonne partie des voitures ventouses et de retrouver la capacité de stationnement dans les quartiers. Tous les quartiers où cela a été mis en place ont fait ce constat et l'ont rappelé.

Enfin, dernier point. Vous avez, Madame PARPET, évoqué la question de la taxe sur les logements vacants qui est la fusion de dispositifs antérieurs qui existaient et qui a été ouverte dans le cadre du PLF 2026. Il ne vous aura pas échappé que le PLF 2026 a été adopté tardivement, que nous étions en pleine campagne municipale et que, naturellement, cette question-là n'a pas été examinée. Moi, je pense qu'il faudra, avec les collègues concernés, que nous regardions quel est le dispositif en question. Il n'y a pas de tabou de ce point de vue-là. Mais vous ne pouvez pas et nous ne pouvons pas laisser dire qu'il y aurait des dizaines de milliers de logements vacants sur Toulouse. Les trois quarts de ces

logements sont des vacances intermédiaires entre deux locations parce qu'il y a des travaux. Il y a un volume de vrais logements vacants, c'est-à-dire vacants dans la durée. Vacants parce que les propriétaires ont renoncé, soit à les mettre sur le marché, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens d'assurer les travaux de respect des normes nécessaires pour la mise en location, qui est relativement limitée. C'est pour ça que nous avons créé l'agence ALIS qui fait un travail remarquable dans ce domaine que les gens, peut-être, ne connaissent pas suffisamment. Mais, sur la question de la taxe sur les logements vacants, nous l'examinerons. Nous l'examinerons avec beaucoup de sérénité. Voilà, Monsieur le Maire, quelques observations aussi brèves que possible.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Monsieur PIQUEMAL, puis Monsieur GODEC.

F. PIQUEMAL : Oui, merci de me donner la parole, Monsieur MOUDENC, pour répondre à Monsieur BRIAND qui, je dois le dire, me fait penser à un capitaine de pédalo que j'ai connu lorsqu'il commence à nous invectiver en disant : « vous dites qu'il va y avoir une instabilité fiscale ». Nous, tout ce qu'on dit, c'est que, dans le pacte de gouvernance, celle-ci est prévue à mots couverts au cours du mandat. Pas forcément cette année, mais peut-être dans les années à venir. Et qu'en plus elle est prévue à mots couverts en tenant compte de futures coupes budgétaires de l'État que vous soutenez au niveau national. Vous êtes bien membre des Républicains, Monsieur BRIAND ? Oui, c'est le cas. Votre parti vote à chaque fois les baisses de dotation aux collectivités locales. Donc, peut-être faut-il changer de parti et venir, qui sait, à la France insoumise. Vous êtes bienvenu, même s'il y aura un logiciel à mettre en œuvre pour vous réajuster. Mais, en tout cas, il vous faut peut-être un petit peu de cohérence politique au lieu de vous plaindre des mots sur lesquels vous pleurez aujourd'hui après que vos amis aient voté cela au niveau de l'Assemblée et du Sénat, d'ailleurs. Et je tiens à dire que je trouve assez malhabile de votre part d'à chaque fois rappeler que, effectivement, je suis député et je vote, moi, contre ces baisses de coupes budgétaires, mais qu'il y a ici un autre parlementaire, qui est Monsieur PORTARRIEU, à qui vous pouvez vous adresser et qui pourrait voter aussi avec nous contre les baisses de coupes budgétaires. Ce qui ferait un petit peu de cohérence à votre propos.

Si je peux finir après avoir souffert votre discours, je rappelle que, cette année, c'est 5 milliards d'euros qui sont prévus en termes de baisses budgétaires pour les collectivités locales. Et Monsieur MOUDENC, vous avez dit que vous alliez bientôt voir le Maire de Bordeaux, Monsieur CAZENAVE. Et cela tombe bien. Moi, je me souviens que j'étais dans la commission dédiée aux collectivités locales et qu'il a voté à chaque fois les baisses à ces collectivités. Donc, peut-être pourrez-vous aussi lui en toucher un mot pour essayer de faire preuve d'un petit peu de cohérence. Concernant notre programme, écoutez, il était chiffré, notamment sur la question de la gratuité des transports pour les moins de 26 ans, sur la dynamique du versement mobilité. Et là aussi, je vous invite à aller voir les votes, Monsieur BRIAND, de celles et ceux qui ont poussé à ce que le taux du versement mobilité soit étendu et puisse rapporter davantage de recettes aux collectivités territoriales afin que cela profite aux services publics locaux. Et de voir aussi qui a voté contre ou s'est abstenu sur ces questions.

Moi, j'ai une question, aussi, pour vous, Monsieur MOUDENC, puisque vous avez parlé, dans votre propos liminaire, à juste titre, de ce beau week-end que nous avons vécu au Stadium avec le Stade Toulousain et le TFC. Vous avez eu un engagement de campagne de dire qu'il y allait y avoir 10 000 places de plus au Stadium. J'aimerais que vous nous répondiez enfin, puisque je n'ai toujours pas eu la réponse : comment allez-vous financer cet agrandissement du Stadium au cours de ce mandat ? Je crois qu'il a été estimé à 60 millions d'euros. Mais peut-être que le chiffre est à revoir éventuellement puisqu'on connaît vos promesses de campagne. La dernière devait coûter 1,7 milliard d'euros, elle coûte maintenant près de 3 milliards d'euros. Donc, on a un petit peu des précédents pour s'inquiéter de nos finances publiques.

Enfin, Monsieur BRIAND, vous avez parlé, à juste titre, des locaux vacants, après que Madame PARPET vous ait interpellé dessus, qui pourraient être effectivement une recette. Alors, vous avancez des chiffres. Vous avez parlé d'une agence qui, effectivement, est totalement méconnue, je pense, du grand public et qui mériterait d'être connue. Est-ce que vous avez une étude précise sur le nombre de logements qui sont vacants aujourd'hui à Toulouse et dans sa Métropole ? Est-ce que c'est de la vacance, comme vous l'avez évoqué, résiduelle ou structurelle ? Est-ce que l'on pourrait avoir une

étude qui soit menée où l'on ait des chiffres précis et pas un petit peu au doigt mouillé comme on a l'impression que c'est le cas aujourd'hui ? Enfin, dernière question, Monsieur BRIAND : il y a 200 000 mètres carrés de bureaux qui sont vacants aujourd'hui à Toulouse. Est-ce que vous avez un plan pour, par exemple, les mettre à disposition des TPE-PME qui en auraient bien besoin pour certaines et certains ? Et j'en profite pour vous dire que la proposition de loi, effectivement, que j'ai déposée sur la sauvegarde et la défense du petit commerce prévoyait l'encadrement des loyers au niveau national, prévoyait aussi que les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft) payent des impôts, comme il se doit. Et je pense que, là-dessus, cela pourrait faire l'unanimité. Et qu'elle attend toujours que Monsieur PORTARRIEU ou d'autres de votre camp, pourquoi pas aux Républicains, la soutiennent et la portent avec nous pour défendre les petits commerçants. Elle avait été d'ailleurs coécrite avec un certain nombre de fédérations du petit commerce. Je vous remercie pour votre écoute et pour les réponses, j'espère précises, que nous aurons.

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, vous avez dépassé les 2 minutes 30. Voilà, vous êtes à 4 minutes et demie. De quoi vous plaignez-vous ? Monsieur GODEC.

R. GODEC : Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder la parole. Alors, je voudrais réagir à quelques éléments de l'intervention de Sacha BRIAND parce que j'étais un peu déçu. J'attendais plus. Peut-être j'attends trop de Sacha BRIAND. Et j'ai été déçu qu'il ne soit pas suffisamment à l'écoute, en fait, de ce qui a été dit dans ces bancs, et qu'il n'ait pas saisi l'invitation que lui a formulée Monsieur GIBERT et la proposition qu'il a formulée dans son intervention. Alors, je me demande pourquoi Sacha BRIAND n'a pas entendu parce qu'il est pourtant très attentif à ce qui se dit dans cette assemblée. Je me dis que, peut-être, la tonalité des échanges qu'il y a dorénavant dans cette assemblée et qui a changé, je vous l'ai déjà dit la dernière fois, depuis une autre période où j'ai siégé, n'est pas anodine et largement responsable de cette écoute différente. Et là, peut-être, Monsieur le Maire, vous avez une responsabilité particulière, et vous l'avez évoqué, par le rôle que vous avez de la police de l'assemblée. Oui, quand j'intervenais tout à l'heure sur le procès-verbal, c'était pour vous dire que, quand un élu est mis en cause personnellement, il dispose d'un droit de réponse ; c'est dans la loi. Il a le droit de répondre à une attaque personnelle. Et vous, Monsieur le Maire, en tant que responsable et garant de la police de l'assemblée, vous devez accorder à cet élu la possibilité de répondre. Et vous avez eu, par le passé, quand vous siégiez dans l'opposition, je me souviens, systématiquement la possibilité de répondre à une attaque personnelle quand vous étiez mis en cause par un élu de la majorité. Je demande simplement que ce droit de base de l'opposition soit respecté. Que si nous ne pouvons pas intervenir suite à une mise en cause personnelle, nous puissions le faire, par écrit si nécessaire, et que ce soit porté au procès-verbal. Et la police de l'assemblée, on l'a vu, elle est relative, dans votre gestion.

Et je note qu'à plusieurs reprises, Monsieur BRIAND, par exemple, vous n'avez pas entendu l'invitation à l'humilité qui a été formulée par mon collègue Vincent GIBERT au début de son intervention. Vous ne l'avez pas du tout saisie puisque vous avez commencé votre présentation de la délibération par un commentaire d'une position de Monsieur PIQUEMAL au Conseil de Métropole. Rien à voir. On vous demandait de présenter la délibération. Vous ne pouvez pas vous empêcher de faire un commentaire. Et ensuite, vous avez noté la copie de l'élève Vincent GIBERT depuis votre statut de professeur BRIAND, sur la connaissance de la loi et de la date de vote des taux d'imposition. Mais, jamais Monsieur GIBERT n'a dit qu'il était aberrant de voter les taux d'imposition au mois d'avril. Au contraire, car il sait pertinemment que la date limite est le 30 avril. Il sait que ce n'est pas dû à votre largeur d'esprit, d'ailleurs, qu'on réunisse une troisième fois le Conseil Municipal à la date du 30 avril, mais dû au respect de la loi et la nécessité de voter les taux d'imposition. En revanche, ce qui était dit dans l'intervention de Monsieur GIBERT, c'est qu'il y a une particularité cette année, c'est que nous avons voté un budget primitif à la date de novembre 2025, avant que la loi de l'État, la PLF, soit votée, et qu'elle a été faite au mois de février. Et que, forcément, il y a des éléments qui n'étaient pas portés à la connaissance de l'assemblée quand elle a voté. Et que, forcément, il y a un impact sur le budget de la collectivité. Et le rendez-vous, en vérité, ce n'est pas tant le 30 avril sur le vote des taux d'imposition que le 18 et le 19 juin. Parce que, le 18 juin, nous réunirons le Conseil de Métropole pour voter le budget supplémentaire. Et le 19 juin, nous réunirons le Conseil Municipal pour voter le budget supplémentaire. Et nous demandons, et c'est là la proposition à laquelle vous n'avez pas donné suite...

Suite à vos 11 minutes d'intervention, jamais vous n'avez répondu à la proposition, à la main tendue qui est faite de la part de l'opposition de travailler ensemble sur les arbitrages qui devront être faits dans ce budget supplémentaire. Parce que, forcément, en maintenant la stabilité fiscale et en ayant des réductions de budget qui sont plus importantes que celles qui étaient connues au moment du 25 novembre, il y aura des choix difficiles à faire. Faudra-t-il diminuer les moyens d'associations partenaires ? Faudra-t-il réduire encore plus fortement les services publics ? Faudra-t-il gérer des recettes supplémentaires, peut-être par les tarifs ? Ces décisions, elles appartiennent à cette assemblée et nous vous proposons d'y travailler ensemble. Nous vous proposons d'avoir des réunions préalables avant le 19 juin pour que nous puissions y être associés et pas simplement commenter les décisions que vous aurez à prendre pour les 18 et 19 juin. Je vous remercie de votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, alors, je vous sensibilise sur le fait que le temps de débat que vous avez souhaité, que j'ai accepté, est déjà dépassé. Normalement, il faudrait que vous vous discipliniez, que vous vous coordonniez entre vous pour que les deux groupes parlent plutôt que plusieurs orateurs. Parce que, sinon, on va dépasser les temps de parole que vous avez vous-même souhaités. Je vous fais cette remarque. Et je fais appel, peut-être suis-je naïf, à votre esprit de responsabilité. Alors, Monsieur GIBERT, rapidement.

V. GIBERT : Oui, très rapidement. Premier élément, Monsieur le Maire : l'ensemble des dispositions de votre règlement intérieur relatives au temps de parole ne sont qu'indicatives. Et si vous souhaitez que les débats se passent dans de bonnes conditions, alors, à ce moment-là, il faut que nous partagions la direction que vous souhaitez donner aux débats. Mais, depuis ce matin, vous n'avez eu de cesse d'utiliser un droit que vous n'avez pas, qui est celui de couper les orateurs. Les orateurs, qu'ils soient de la majorité, qu'ils soient de l'opposition, ont un droit individuel à un temps de parole pour pouvoir commenter les délibérations. Et vous n'avez pas le pouvoir, contrairement à ce que vous avez affirmé, de juger si oui ou non il s'agit d'une intervention qui a trait à cette délibération. Si un intervenant a envie de parler de la couleur des oiseaux albinos en Afrique pendant l'examen du vote des taux d'imposition, la loi lui ouvre ce droit-là, ce droit à l'expression. Donc, c'est un droit que nous prenons. Et si vous souhaitez que nous organisions dans de bonnes conditions les débats, alors, à ce moment-là, il faut que nous limitions, par exemple, les interventions issues de plusieurs élus d'un même groupe. Et à ce moment-là, on le fait en bonne intelligence. Mais, depuis ce matin, vous n'avez pas envoyé les signaux pour que cela se fasse en bonne intelligence.

Parce que, j'en viens à ce que je voulais dire, vous avez exploité le sarcasme pour moquer mon intervention et pour ne pas répondre aux éléments que j'avais avancés. Premier élément, sur la question du niveau d'investissement. J'ai choisi Rennes, j'ai choisi Nantes, j'ai choisi Montpellier spécifiquement parce que, lorsque vous regardez les compétences qui ont été transférées aux Métropoles, ce sont des compétences qui ont été transférées, qui sont similaires à celles de la Ville de Toulouse. Et donc, on peut légitimement comparer le niveau d'investissement de ces communes avec la Ville de Toulouse. Et ce n'est pas en répondant sur le fait que la Ville ait investi dans un domaine en particulier que vous me faites une réponse sur le fait de savoir si la Ville a eu le bon niveau d'investissement pour répondre aux problèmes qui sont posés par les Toulousains, et aux questionnements qui sont posés par les Toulousains.

Deuxième élément : je n'ignore pas que le budget et que le vote des taux doit être effectué avant le 30 avril. Mais c'est vous qui ignorez quelque chose. Vous ignorez, ou vous avez choisi d'oublier, que lorsque vous nous avez fait adopter le budget en décembre, vous saviez qu'il y aurait des incertitudes. Et je comprends la difficulté qui est la vôtre parce que, en décembre, lorsque vous avez fait le budget, le budget de la nation n'était pas adopté. Et vous vous êtes certainement, à l'époque, tourné vers celles et ceux élus à vos côtés qui sont adhérents dans plusieurs formations politiques, en leur demandant : « mais qu'est-ce que t'en penses, toi, de ce qui va se passer à l'Assemblée ? » Donc, peut-être que vous êtes tourné vers vos élus issus du Modem, vers vos élus issus de Horizon, vers vos élus issus du mouvement macroniste, vers vos élus issus de LR. Et en termes de cohérence, vous avez certainement eu beaucoup de difficultés à lire ce qui allait se passer. Parce que, rappelons-le tout de même, vous avez des élus qui, sur l'impôt sur la fortune improductive, au Modem, ils ont voté pour ; à Horizon, ils ont voté contre ; chez les LR, ils ont voté contre. Sur la pérennisation de la contribution sur les hauts

revenus, chez LR, ils ont voté contre ; chez Horizon, ils ont voté pour ; et les macronistes, ils ont voté contre. Bref, je comprends que vous n'avez rien compris à ce qui allait se passer et vous l'avez avoué en décembre.

Donc, simplement, ce que nous vous demandons, aujourd'hui, c'est : est-ce que vous avez des éléments qui devraient nous laisser à penser qu'en juin il y aura un certain nombre d'adaptations du budget ? Si oui, lesquelles ? Et si non, sachant que nous sommes le 30 avril, je trouverai particulier que vous n'ayez pas ces éléments-là qui seront ceux publiés au compte administratif. Mais, alors, à ce moment-là, je vous demanderai peut-être d'accélérer la rédaction de ce document pour que les années suivantes nous ayons les enseignements un peu plus tôt. Mais je suis convaincu que vous savez déjà les décisions que nous allons avoir à prendre en juin et donc, je vous demande : quels sont les niveaux de contraintes auxquels nous allons être soumis au mois de juin et quelle réponse vous allez y apporter ?

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT, je vous ai laissé aller jusqu'au bout de votre intervention. Pour autant, mon devoir est de vous faire remarquer qu'elle est hors sujet. Aujourd'hui, nous n'avons pas à discuter des investissements de la Ville, nous avons à voter le taux. Et le débat que vous essayez d'initier, nous l'aurons en juin. En juin, c'est-à-dire bientôt, en réalité. Donc, je vous invite à respecter le calendrier budgétaire, tout comme vous le faites au Conseil départemental puisque vous êtes dans l'exécutif. Il n'y a pas de raison qu'on débâte selon vos règles que, par ailleurs, vous n'appliquez pas vous-même au Conseil départemental. Sauf que moi et nous ne vous le reprochons pas parce que nous savons que ce sont les règles prévues par le calendrier légal. Madame GREFI.

I. GREFI : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide. En tant qu'élue de l'opposition, mais aussi en tant qu'habitante, je suis dans l'observation depuis ce matin et je tiens à exprimer ma profonde inquiétude face à la tonalité des échanges. Le manque de respect, l'hostilité qui s'installe ne sont pas dignes du débat démocratique et contradictoire que nous devons aux citoyens, notamment aux Toulousains et surtout aux Toulousains. Je souhaite que nous retrouvions un cadre d'écoute, de respect et de dialogue constructif.

Je voulais revenir sur un élément de Monsieur BRIAND. Donc, moi, en tant qu'habitante, j'ai vécu en direct la privatisation de mon parking. Donc, c'est vraiment en bas de chez moi, dans le quartier du Mirail. Et nous n'avons aucune association et nous n'avons pas eu d'indication. J'ai dû me rendre à l'agence, donc, rive gauche de Toulouse Métropole Habitat, qui s'est confondue en excuses de ne pas nous avoir avertis. Donc, j'aimerais savoir à quelle période on était censé l'être. Et surtout, nous recevons régulièrement, mais je sais qu'ils font leur travail, des avertissements de la part de la police municipale nous disant qu'il faut changer l'emplacement du véhicule toutes les 24 heures. Donc, pour les personnes qui utilisent le métro, j'aimerais avoir des retours à ce niveau-là. Et savoir pour quelle raison donc le parking d'un logement social a été privatisé sans délai de prévenance. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame GREFI, vous êtes une nouvelle élue, donc je vous ai laissé aller jusqu'au bout. Mais je vous demande d'éviter ce type de prise de parole pour une raison simple, c'est qu'on n'est pas réunis en ce moment pour parler du stationnement dans tel ou tel quartier ou ce qui vous concerne. Non, mais on est réunis pour parler des taux d'imposition de la Ville. Et après, sur des questions très particulières, il vous est possible de saisir soit le maire de quartier concerné, soit l' élu thématiquement concerné qui vous donnera les éléments de réponse auxquels vous avez droit, incontestablement. Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Merci. J'ai compris qu'il fallait que je sois succinct. Donc, je vais essayer d'être succinct. Je vais essayer de faire preuve, aussi, d'humilité. Après, il y a des propositions comme celle d'adhérer...

MONSIEUR LE MAIRE : Non, mais le souhait, Monsieur BRIAND, qui n'est pas formulé, mais c'est que vous vous taisiez et qu'on n'entende que l'opposition ; c'est ça ce qui est exprimé subliminalement par les interventions des uns et des autres. Mais, enfin, comme c'est moi qui assure la police de cette assemblée, moi je vous donne la parole.

S. BRIAND : Merci. Il y a des choses sur lesquelles je vais avoir des difficultés. Par exemple, Monsieur PIQUEMAL m'invite à adhérer à LFI, sauf que la secte n'a pas d'adhérents. Donc, c'est compliqué. Mais je vais rester pour le moment aux Républicains où on a effectivement des désaccords. Mais, au moins, quand il y a des gens qui ont des désaccords, ils ne sont pas systématiquement virés tout de suite. On attend un petit peu. Mais c'est pour dire, mais je sais, puisque vous avez parlé, aussi, vous avez fait référence, Monsieur PIQUEMAL, tout à l'heure, à votre programme qui était chiffré, à votre proposition sur les transports pour de la gratuité des transports pour les moins de 26 ans. Et j'ai vu que, il y a quelques jours, vous aviez fait une vidéo là-dessus qui était très intéressante et très illustrative de ce que vous pensez de la démocratie, puisque vous avez dit : « malheureusement, il y a eu une élection ». Il faut mesurer le sens de la phrase. « Malheureusement, il y a eu une élection ». « Malheureusement », les Toulousains ont majoritairement décidé de ne pas souscrire à cette proposition, ce qui eût été légitime. Et « malheureusement », il y a eu une élection. C'est assez colossal. Monsieur PIQUEMAL, laissez-moi parler. C'est vrai que j'ai toujours préféré être au-dessus de l'eau que dedans.

Mais bon, quoi qu'il en soit, on a aujourd'hui un débat effectivement sur les taux. Je comprends qu'il y a une volonté d'avoir une vision globale. Elle va se construire progressivement. Nous aurons, en juin, à la fois le compte administratif 2025, sur lequel on peut, à ce stade, dire que le compte administratif 2025 il est plutôt bon ; c'est-à-dire qu'on a su réagir tôt, l'année dernière, sur les contraintes imposées par la loi de finances. Et on a une exécution budgétaire sur 2025 qui est plutôt en résultat, on va dire, positif, donc qui permet de consolider la base et donc, permettra d'absorber en 2026 les chocs qui impactent notre budget. Et d'envisager les prochaines années de façon prudentielle. Mais, honnêtement, on n'est pas là aujourd'hui pour rentrer dans ce détail. Cela viendra.

Alors, j'ai bien noté qu'il y avait une volonté de dialogue, mais c'est suffisamment compliqué pour moi. Pardon, mais moi je n'ai pas vos capacités, Monsieur GODEC. Déjà, on a un travail, pardon de vous le dire, à faire en concertation avec la majorité pour partager, notamment avec les nouveaux collègues qui découvrent des secteurs sur lesquels ils n'ont pas forcément une grande expérience, à votre différence. Et donc, il faut qu'on partage tous ensemble les perspectives budgétaires. Donc, ouvrir et organiser des réunions avec y compris l'opposition, alors même que vous êtes déjà divisés en trois, cela ne va pas être un facteur de travail et de concertation. Éventuellement, faites-nous une proposition, si vous avez des idées, des perspectives, des objectifs ; faites-nous une proposition commune, mettez-vous d'accord entre vous, réunissez-vous entre vous. Mettez-vous d'accord entre vous, faites-nous deux ou trois propositions pour la construction budgétaire et on pourra en discuter sur ces bases. Mais je ne voudrais pas qu'on retarde le vote du budget supplémentaire à 2027 ou 2028, simplement parce qu'il faudrait, engager une concertation avec des gens qui sont en désaccord sur tout et en accord, jamais, sur rien.

Pour le reste, nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais, l'étude de vacances, Monsieur PIQUEMAL, elle a été présentée par Karine TRAVAIL-MICHELET ; Monsieur BRIANÇON pourra vous donner ses coordonnées. Elle a été présentée par Karine TRAVAIL-MICHELET au Conseil de Métropole, il y a un an ou un an et demi. Et vous pouvez demander à la direction des services fiscaux qui dispose des informations objectives puisqu'un logement vacant durable est soumis à la taxe sur les logements vacants, ancienne version. Donc, vous pouvez demander à la direction des services fiscaux. Vous êtes parlementaire et vous pourrez avoir accès à des données très fiables qui démontrent qu'effectivement la vacance de longue durée est un élément qui est extrêmement limité dans les chiffres qui sont évoqués.

Et puis, sur les programmes d'investissement, et notamment sur la question du Stadium, il y a beaucoup de travail à faire, beaucoup de discussions avec les opérateurs à mener. C'est un projet que nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre et il faut pour cela, effectivement, avoir la capacité à mobiliser des opérateurs dont c'est le métier.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER, rapidement pour qu'on puisse conclure le débat.

M. LE TEXIER : Oui, merci. Très rapidement. Une première remarque, Monsieur BRIAND, juste, quand vous parlez du cumul Ville, Métropole et Tisséo, vous avez raison, effectivement, il faut avoir des données consolidées pour les investissements. Mais je remarque que l'argument que vous opposez à mon collègue Vincent GIBERT sur le fait de regarder les choses ensemble, vous ne l'appliquez pas quand on parle d'endettement et quand on vous signale que l'endettement cumulé de la Ville, de la Métropole et des satellites est passé de 3,1 milliards d'euros en 2017 à 7 milliards à l'horizon 2029. Et cela sans aucun nouvel investissement.

Je vais parler justement de l'exercice qui va avoir lieu en juin. En 2020, moi, j'étais nouvellement élu, j'ai essayé de regarder en détail la PPI. En gros, on a eu 4 chiffres, on a eu un bilan comptable avec 4 chiffres, des axes (sécurité et tranquillité, vie de quartier, développement durable et rayonnement municipal et modernisation), avec des montants qui, cumulés, arrivaient à 944 millions d'euros. On avait globalement que ça. Quand on a demandé : « mais, sur tel investissement, la cité de la danse, sur l'auditorium, quels sont exactement les montants qui sont envisagés ? Est-ce qu'on peut avoir quelque chose de lisible ? » Et en fait, ce n'est pas parce que les données sont en accès libre qu'elles sont intelligibles. Et un des grands sujets qui a été porté dans cette campagne municipale, notamment dans les listes citoyennes, c'est passer des budgets participatifs où on donne quelques centaines de milliers d'euros pour décider d'un banc, à la participation au budget ; c'est-à-dire comment on rend les grands choix budgétaires intelligibles pour les habitants. Je constate que vous ne voulez même pas faire le premier effort, qui est déjà deux groupes d'opposition. C'est déjà trop d'interlocuteurs... Donc, je comprends bien que la possibilité de rendre des choix budgétaires et d'investissement intelligible aux habitants, ça vous dépasse. Mais attention à ce discours de dire : « vous aurez tous les chiffres ». C'est faux. On a des tableurs. Enfin, on n'a même pas, d'ailleurs, des tableurs ; on a des documents Word, on a des PowerPoint qui sont des bilans comptables et qui ne nous le permettent pas, à moins d'obtenir réellement la lisibilité sur les arbitrages qui sont faits. Donc, moi, je réfute votre argument qui est de dire : « ne vous inquiétez pas, vous aurez tous les chiffres pour le prochain Conseil ». Vous savez que c'est faux. Nous aurons des chiffres, nous aurons des éléments comptables, mais nous ne serons pas capables de voir quels sont les choix budgétaires qui sont faits et quels sont les arbitrages réels. Donc, je ne voudrais pas que, pour les maigres contingents citoyens qui nous écoutent et qui suivent le Conseil municipal, il y en a, on soit dans cet élément fictif de « les informations seront disponibles ».

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIAND, même si on est déjà dans le débat de juin.

S. BRIAND : Très court, très court. C'est nous qui avons présenté, dans les rapports de présentation budgétaire, la vision consolidée de l'endettement, non seulement à date et avant les élections, pour que les débats puissent être menés, y compris en prenant en compte ces éléments et dans la perspective en affichant les volumes prévisionnels qui découleraient notamment de la réalisation de Tisséo. Je ne vais pas ici refaire la démonstration que j'ai eu l'occasion de faire en décembre dernier au Conseil de Métropole et à laquelle, je crois, vous n'avez apporté aucune contradiction sérieuse.

Quant à la transparence des données, Monsieur LE TEXIER, moi, je suis effondré. On fait des documents et les documents budgétaires, ils existent. Il y a, dedans, une annexe qui s'appelle les AP-CP. Ça fait 14 ou 20 fois que je le dis. Personne ne la regarde et vous continuez à dire « on n'a pas les informations » parce que vous n'allez pas même lire la délibération sur les AP-CP qui donne, programme par programme, les montants année par année. Qui est d'une simplicité de lecture, d'une cohérence d'information, enfin qui est d'une transparence... On ne peut pas faire un détail plus détaillé de la politique d'investissement. Donc, faites l'effort d'aller regarder les documents qui vous sont communiqués, qui sont en accès libre et qui vous sont communiqués dans le cadre des réunions de la commission des finances et du Conseil Municipal. Vous avez tout dans ces éléments-là. Tout.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix la délibération concernée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

5.1 Vote des taux d'imposition pour 2026-(Finances - - 26-0086)

Adopté à l'unanimité Jean-Jacques BOLZAN

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 6. Une délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est votée à l'unanimité.

- 6.1 Transfert des voies et équipements communs dans le domaine public de Toulouse : adoption d'une nouvelle convention type de Toulouse Métropole-(Politique espaces publics - - 26-0130)**

Adopté à l'unanimité Valérie JACQUET VIOLLEAU

MONSIEUR LE MAIRE : Au chapitre 7 figurent trois délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 7.1 Festival Le Nouveau Printemps - Edition 2026 : approbation des conventions de partenariat avec l'association « Le printemps de septembre »-(Développement et Coopération Culturelle - - 26-0039)**

Adopté à l'unanimité

- 7.2 Festival "Décroche le son !" édition 2026 : approbation de conventions de partenariat pour la promotion de l'événement-(Développement et Coopération Culturelle - - 26-0089)**

Adopté à l'unanimité

- 7.3 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse, la Cité scolaire Rive gauche - Lycée Joséphine Baker et lycée professionnel Gisèle Halimi et l'ARCALT pour la sensibilisation des lycéens et lycéennes au cinéma documentaire pour l'année scolaire 2025-2026-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 26-0079)**

Adopté à l'unanimité Pierre ESPLUGAS-LABATUT

MONSIEUR LE MAIRE : Au chapitre 8, une délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

- 8.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse-(Développement RH - - 26-0070)**

Adopté à l'unanimité

Charlotte PUJO

MONSIEUR LE MAIRE: Au Chapitre 9, 3 délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 9.1** **Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Petite Enfance Pouvoirville géré par la Mairie de Toulouse – Prestation de service et Bonus Territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne-(Petite enfance - - 26-0099)**

Adopté à l'unanimité

- 9.2** **Approbation de la convention d'objectifs et de financement pour l'Etablissement Multi-Accueil Collectif et Familial Henri Desbals géré par la Mairie de Toulouse – Prestation de service et Bonus Territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne-(Petite enfance - - 26-0101)**

Adopté à l'unanimité

- 9.3** **Approbation de la convention d'objectifs et de financement pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents Itinérant géré par la Mairie de Toulouse – Prestation de service et Bonus Territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne-(Petite enfance - - 26-0100)**

Adopté à l'unanimité Jean-Charles PITEAU

MONSIEUR LE MAIRE : Au chapitre 10, une délibération. La parole est à Monsieur GODEC sur la délibération 10.1.

R. GODEC : Oui. Est-ce qu'on pourrait avoir la présentation de la délibération avant l'intervention ?

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien, vous la demandez, il n'y a aucun problème. Donc, je donne à Jean-Charles PITEAU la parole pour qu'il présente de manière synthétique cette délibération.

JC. PITEAU : Je soumetts à votre approbation les termes d'une convention pour 2026 avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Haute-Garonne. Cette convention concerne la vaccination contre les infections papillomavirus et les infections à méningocoques qui sont assurées par le centre de vaccination municipal. Cette vaccination va concerner tous les collèges publics et les collèges privés qui sont volontaires de Toulouse et de la Métropole. Hors Métropole, je précise que c'est la compétence du centre de vaccination de l'hôpital Joseph Ducoing. Cette vaccination va s'adresser aux filles et aux garçons de 11 à 14 ans, la première dose étant donnée aux élèves de cinquième ; la deuxième dose étant donnée aux élèves de quatrième. Cette convention a pour objectif la prise en charge financière de ces vaccinations par la CPAM.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Monsieur GODEC.

R. GODEC : Oui, je vous remercie, Monsieur PITEAU. Je suis juste un petit peu surpris en fait que vous présentiez cette délibération, puisqu'on avait demandé au dernier Conseil Municipal à pouvoir disposer des arrêtés de désignation pour connaître précisément l'intitulé de vos fonctions, et les éléments de vos compétences sur lesquelles vous aurez à siéger. Et donc, si j'en crois... alors on ne l'a pas reçu, mais elle est en ligne, les arrêtés sont dorénavant en ligne : Monsieur PITEAU, vous êtes en charge de la lutte contre les nuisances liées à la marginalité, aux squats et aux campements, et vous êtes en charge de la signature des documents relatifs à la caisse des écoles. Sauf erreur, la délibération que vous venez de présenter n'est en rapport avec aucun de ces titres. Et je voulais savoir sur quels éléments de votre arrêté de désignation vous auriez des délibérations à porter ou des arrêtés à signer, puisqu'il est quand même bien énigmatique cet intitulé de compétences sur les nuisances liées aux marginalités.

JC. PITEAU : Alors, si j'interviens aujourd'hui, c'est simplement parce que Philippe ACAR est absent et m'a donné sa délégation. Et donc, je présente la délibération qu'il devait présenter aujourd'hui. Pour le reste, je ne pense pas que ce soit l'objet de mon intervention aujourd'hui et donc, à ce titre-là, je vous invite à évoquer cette question lorsque j'aborderai les questions autour de la marginalité, de la lutte contre les nuisances et des campements et des squats.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, je mets aux voix la délibération concernée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

- 10.1 Adoption de la Convention avec la CPAM de la Haute-Garonne relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain et infections invasives à méningocoques dans les collèges et les établissements médico-sociaux – Année 2026-(Solidarités et santé - - 26-0109)**

Adopté à l'unanimité Annick AMIGO BOUYSSOU

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 11. Quatre délibérations sont présentées. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

- 11.1 Protocole d'accord transactionnel avec MGC CHAUFFAGE CLIMATISATION - Rénovation de l'école Maurice Jacquier-(Commande publique - Commande publique - 26-0181)**

Adopté à l'unanimité

- 11.2 Construction du groupe scolaire Daste Daubié Marie Marvingt - Marché n°23V0552 lot n°1 gros œuvre - Réclamation du groupement Eiffage Construction/PACHER - Protocole de transaction-(DG Aménagement - - 26-0069)**

Adopté à l'unanimité

- 11.3 Construction du groupe scolaire Daste Daubié Marie Marvingt - Marché n°24V0139 lot n°3 menuiseries extérieures aluminium - réclamation du titulaire LAUMOND FAURE MENUISERIE - Protocole d'accord-(DG Aménagement - - 26-0041)**

Adopté à l'unanimité

11.4 Construction du groupe scolaire Roquemaurel - Marché 23V0319 lot n°2 gros-œuvre - Réclamation du titulaire MAS BTP - Protocole de transaction-(DG Aménagement - - 26-0055)

Adopté à l'unanimité Eric JEAN-FRANÇOIS

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 12, trois délibérations. Je vous propose de les voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Chapitre 13, une délibération. Ah, alors sur laquelle vous voulez intervenir, Monsieur BRIANÇON ?

F. BRIANÇON : La 12.1.

MONSIEUR LE MAIRE : La 12.1. D'accord, OK. On est d'accord, on considère comme adoptées la 12.2 et la 12.3, mais pas la 12.1 puisqu'on laisse intervenir notre collègue BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci. Excusez-moi, je n'avais pas été vigilant. Or c'est connexe à l'intérêt de cette délibération. Moi, je me félicite que ce fonds arrive dans le giron municipal. On connaît la valeur patrimoniale. Je voulais juste poser à Monsieur le Conseiller délégué une question. Nous avons vu dans la presse qu'un LieuZaide avait été ouvert à Saint-Gaudens. Alors, puisqu'on parle de photos, tant mieux pour les habitants de Saint-Gaudens. On connaît l'intérêt patrimonial du fonds DIEUZAIDE que nous avons récupéré, que nous gérons en partie. Mais je voulais savoir quels étaient, Monsieur le Conseiller délégué, nos relations actuelles et nos projets concernant la valorisation de ce fonds, étant donné que beaucoup de Toulousains se sont étonnés qu'un tel équipement ne s'ouvre pas à Toulouse, mais s'ouvre à Saint-Gaudens. Voilà, c'était juste ma question et excusez-moi pour mon inattention.

MONSIEUR LE MAIRE: Monsieur AMOKRANE, sur la même délibération. Allez-y.

S. AMOKRANE : Oui, Monsieur le Maire, sur la même délibération et dans le même état d'esprit, j'espère qu'on pourra avoir ces réponses à la question posée par François BRIANÇON. Et je pense que, là, il y a un enjeu. Alors peut-être qu'on aura l'occasion d'y revenir plus en détail puisque dans ce dépôt, il y a bien sûr un fonds de photo, mais il y a aussi du matériel. Et au-delà du fonds, il y avait aussi la question de la maison et du matériel, c'est-à-dire qu'on avait vraiment l'opportunité d'une mise en valeur du patrimoine photographique lié au photographe lui-même ; l'opportunité, aussi, de travailler sur la question des techniques, des méthodes. Enfin, il y avait des choses. Donc, je ne sais pas où en est l'état de la maison DIEUZAIDE à Rangueil, et ce qu'il en est advenu, mais je profite quand même de cette occasion, mais je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir avec ce fonds magnifique et cette photographie exceptionnelle qu'est Germaine CHAUMEL, ce serait aussi l'occasion. Je pense que, là, il ne va pas falloir commettre les mêmes erreurs qu'avec DIEUZAIDE et vraiment commencer à avoir une perspective. Bon, bien sûr, on accepte ce fonds, mais on voudrait avoir une perspective sur de vrais projets sur la mise en valeur du patrimoine photographique toulousain. Bien sûr, Jean DIEUZAIDE, mais en plus Germaine CHAUMEL qui est photographe femme. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur ce type de création et qui a produit des images en temps et en heure assez exceptionnelles, notamment je pense aux photos de NAKACHE. Donc, bien sûr, on va voter cette délibération-là, mais donnons-nous un peu de perspective. Travaillons un peu à l'avenir de l'exploitation de ces fonds-là et redonnons du souffle aux archives municipales, qui est un service magnifique, mais dont je trouve qu'il est dommage qu'elles n'aient pas assez de moyens pour une exploitation en direction du public. Vous aviez évoqué tout à l'heure le musée des Augustins, mais je voulais prolonger un petit peu l'intervention de François BRIANÇON à laquelle je m'associe tout à fait, pour savoir où on en est de ces questions-là. Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, je ne sais pas si Éric JEAN-FRANÇOIS, qui vient d'arriver, a les éléments pour répondre parce qu'au fond, ce n'est pas tellement la délibération qu'il présente qui fait l'objet des questions de nos deux collègues ; ou si c'est Pierre ESPLUGAS qui a suivi un certain nombre de dossiers évoqués par les deux collègues qui intervient. Je sais que, s'agissant de l'aspect archives que vient à l'instant d'aborder Salah AMOKRANE, c'est plutôt Nicole YARDENI qui a des éléments de réponse. Donc, peut-être Pierre et Nicole, si Éric JEAN-FRANÇOIS est d'accord. D'accord, très bien, on fait comme ça.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Effectivement, ce dossier du fonds DIEUZAIDE est un dossier complexe. Nous nous étions engagés à accueillir ce fonds dans un lieu lors de la campagne municipale de 2014. Et une réflexion avait été menée pour accueillir ce fonds à Saint-Cyprien, dans un lieu qui a été identifié, mais qui a posé diverses difficultés et qui n'est pas apparu adapté. Et en l'occurrence, ce lieu a été affecté ensuite à la police municipale. Donc, nous avons réfléchi à trouver un autre lieu et, effectivement, ce lieu, en l'état, ce sont les archives municipales où le fonds DIEUZAIDE est conservé, je le dis bien, dans des conditions optimales. Un vrai travail a été fait par les équipes et la direction des archives. Une personne, spécifiquement, a été affectée à la numérisation des photos de Jean DIEUZAIDE, pour faire en sorte que ce fonds soit exploité, je le redis, dans des conditions optimales. C'est un premier point.

Dans un deuxième temps, comme vous le savez, nous avons engagé la rénovation du Château d'Eau qui a été inauguré l'année dernière. Et effectivement, dans ce Château d'Eau rénové, ce bâtiment a toute vocation à accueillir des expositions du fonds. Dans l'intervalle et avant la rénovation du Château d'Eau, je rappelle que nous avons organisé une exposition majeure aux Jacobins permettant de présenter des éléments de la collection DIEUZAIDE. Je rappelle aussi que, dans l'intervalle, nous avons organisé des expositions à ciel ouvert dans la ville, par exemple, place du Capitole. On a commencé place des Carmes, par exemple, place des Puits évoquant donc les photos de DIEUZAIDE ayant photographié ces lieux. Il est un fait, il ne faut pas se mentir, qu'il y a eu des difficultés dans l'interprétation de l'acte dit de donation des fils DIEUZAIDE et de la sœur DIEUZAIDE. Et c'est vrai que nous n'avons pas toujours été d'accord sur l'interprétation de cette convention, les discussions au plus haut niveau, puisque ces discussions ont eu lieu également avec le Maire de Toulouse en personne. Des échanges fréquents ont eu lieu avec Michel DIEUZAIDE, en particulier. Mais, comment dire, les discussions ont traîné un petit peu, ont été compliquées. Il ne faut pas se mentir, il faut le dire. Nous avons un sujet, chacune des parties faisant valoir ses droits et voulant exploiter au mieux. Monsieur le Maire, je ne sais pas si je suis autorisé à indiquer la teneur de vos discussions et notamment celles tirées de votre dernière lettre adressée à Michel DIEUZAIDE. C'est une correspondance privée particulière. C'est pour ça que je suis un petit peu réticent à en dire plus. Mais il y a des négociations en cours entre vous-même, au plus haut niveau, et Michel DIEUZAIDE sur l'exploitation, la valorisation, la promotion, puisque c'est le terme exact contenu dans l'acte de donation de ce fonds. Voilà quelques éléments que je tenais à donner et à livrer au sein de ce Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Nicole YARDENI.

N. YARDENI : Oui, alors Monsieur AMOKRANE, je partage tout à fait votre enthousiasme en ce qui concerne les archives municipales. Je tiens juste à évoquer le fait qu'il y a un aspect vraiment légal qui est l'essentiel de l'activité des archives municipales, qui doit conserver, pour le coup, les archives de la commune. Nous avons aussi élargi cela à un certain nombre de communes de la Métropole. Cet aspect, qui est une obligation, est extrêmement présent. Mais vous avez raison d'évoquer l'aspect encore un peu limité, peut-être, de la médiation que nous souhaitons poursuivre et que nous poursuivons avec l'action tout à fait déterminée des équipes des archives municipales. Nous avons en particulier un programme dans le cadre de l'UNESCO qui s'appelle « Mémoire du monde », un programme avec l'Italie qui se poursuit et qui est extrêmement enrichissant pour les deux côtés. Avec, et je vous y invite, un temps fort en septembre, les 22 et 23 septembre 2026, qui va réunir beaucoup d'intervenants italiens et français sur ces questions de « Mémoire du monde ». Nous avons aussi, et c'est une proposition de la campagne électorale, envie de travailler la question des parcours patrimoniaux, quartier par quartier, en utilisant les archives municipales. Donc, il y a tout un champ que nous explorons et sur lequel nous travaillons de façon vraiment très déterminée et très scientifique, en même temps, afin que l'identité culturelle de Toulouse soit en lien avec ce que contiennent nos archives municipales, au fur et à mesure de ce qui est ajouté avec constance et détermination par tous nos archivistes.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

- 12.1 Archives municipales : approbation du contrat de dépôt d'un fonds photographique-(Culture - Archives - - 26-0027)**

Adopté à l'unanimité

- 12.2 Couvent des Jacobins : approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de l'association Piano aux Jacobins pour l'organisation de son festival-(Musées - - 26-0078)**

Adopté à l'unanimité

- 12.3 Eglise du Gesù : approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de l'association PRIMARY pour l'organisation de l'événement "Les 12h du Gesù"-(Musées - - 26-0091)**

Adopté à l'unanimité Magali DAT

MONSIEUR LE MAIRE : Nous avons maintenant la dernière délibération, la 13.1. Je donne la parole à Madame CABANES sur la 13.1.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère municipale déléguée, chers collègues, cette délibération propose l'extension de la réserve naturelle régionale Confluence Ariège Garonne via l'ajout de 47 parcelles actuellement en propriété de la Mairie de Toulouse, pour une surface de près de 30 hectares, portant ainsi la surface totale de la réserve naturelle régionale à 575 hectares. Nous nous réjouissons de cette extension et voterons pour cette délibération. Elle va permettre notamment de continuer à renaturer des anciennes gravières, comme le prévoit le plan de gestion 2023-2028, protéger un environnement patrimonial naturel très riche comprenant des cours d'eau, des zones humides, des sites Natura 2000, des arrêtés de protection biotope, et plusieurs sites classés et inscrits au titre des paysages et monuments historiques. La réserve naturelle abrite une biodiversité à préserver pour permettre à la faune et à la flore d'y vivre et de s'y développer.

Nous profitons de cette délibération pour exprimer de nouveau une crainte quant à la zone dite des ballastières sur l'île du Ramier, qui se retrouve en proximité immédiate de cette réserve naturelle. En effet, sur des terrains actuellement propriété de l'État, sont entreposées des caisses de nitrocellulose qui sont inoffensives si elles restent immergées, mais explosives si elles venaient à se retrouver à l'air libre. D'une part, nous aimerions savoir comment est contrôlé le niveau d'eau dans cette zone pour éviter toute explosion. Nous insistons sur ce point compte tenu du dérèglement climatique. Vous savez peut-être, sans doute, tous, voir toutes et tous que l'Institut Copernicus a sorti son rapport annuel hier ou avant-hier. Et l'Europe est le continent qui se réchauffe 2 fois plus vite que l'ensemble de la moyenne mondiale. Et l'année 2025 a fait partie des trois années les plus chaudes depuis que les mesures météorologiques existent dans le monde. Donc, on peut s'attendre, et on le sait particulièrement, à ce que Toulouse soit particulièrement frappée par les effets du dérèglement climatique qui génèrent justement des phénomènes extrêmes du type sécheresse ou crue. Le lieu a déjà été suffisamment traumatisé par la catastrophe d'AZF, sans prendre un risque supplémentaire. Donc, nous aimerions savoir où en sont les discussions avec le ministère des Armées et nos collectivités territoriales pour procéder à la dépollution de ce lieu.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Votre question n'est pas comprise dans la délibération. Vous avez vous-même, honnêtement, d'ailleurs, indiqué que vous profitiez de la délibération pour poser une autre question. Ce que je vous propose, comme votre question est très précise et très technique, c'est de vous adresser une réponse écrite. Ce que je peux vous dire, par contre, d'ores et déjà, c'est que, bien évidemment, la Métropole est propriétaire de la parcelle concernée ; ce n'est pas la Mairie. La Métropole est très attentive et très mobilisée sur ce sujet, mais vous l'avez dit, elle est entre les mains

de l'État. Et donc, c'est l'État qui s'est investi là-dessus, qui a mis en place, après que je les ai réclamés à plusieurs reprises, les crédits nécessaires dans un volume assez important, parce que ces opérations-là sont extrêmement coûteuses. Donc, il y a tout un diagnostic qui a été effectué. Et également, a été mis au point tout un processus pour dépolluer, qui est un processus qui prendra du temps, qui mobilisera de l'argent. Ça ne coûtera rien au contribuable toulousain, je le précise. Et qui, bien sûr, prend en compte tous les paramètres et tous les risques, notamment celui que vous avez évoqué. Voilà ce que je peux vous dire. L'État est très mobilisé. De manière précise, c'est la DGA qui, de façon plus précise, est mobilisée là-dessus, en lien avec la préfecture et nos propres services. Mais on vous précise tout ça par courrier. Donc, je mets aux voix la délibération, à moins que Magali DAT souhaite rajouter quelque chose. Mais j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de question. Oui, Monsieur DAHROUR, une question sur celle-ci ?

A. DAHROUR : Je voulais revenir si possible sur le 7.3. J'avais une question.

MONSIEUR LE MAIRE : Ah, vous êtes un peu en retard. 7.3 ? On est à la 13.

A. DAHROUR : Je suis nouveau.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, oui, c'est pour ça que je suis indulgent. Alors vous avez une information à demander ?

A. DAHROUR : Oui, en fait, étant donné que, sur l'ordre du jour j'ai vu une question orale à la fin, je pensais qu'on pouvait la poser là. Autant pour moi. Donc, c'était sur le 7.3, concernant le partenariat avec les lycées et les bibliothèques. Est-ce qu'on peut nous détailler comment on suit l'impact de ce programme sur les élèves et quels indicateurs utilisez-vous pour mesurer les retombées culturelles et éducatives ?

MONSIEUR LE MAIRE : OK, donc je vais voter la 13.1 et après je demande à Madame JACQUET VIOLLEAU de vous donner cette information qui, j'ai bien compris, ne remet pas en cause les votes et notamment le vôtre. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

Donc, Madame JACQUET VIOLLEAU, pour des éléments de réponse à notre collègue.

V. JACQUET VIOLLEAU : Merci, Monsieur le Maire. Cher collègue, votre question porte sur le suivi des actions dans les bibliothèques auprès des publics scolaires, ici et en particulier au lycée professionnel Gisèle Halimi. Alors sachez que ces partenariats sont suivis par la direction des bibliothèques et que, à l'issue de chacune de ces actions, un bilan est fait avec les équipes pédagogiques de manière que l'action puisse être adaptée d'une année sur l'autre et reconduite ou pas. Et donc, effectivement, ici, il s'agit d'une reconduction. C'est la 3^e année consécutive que ce partenariat a lieu. Il est effectivement fait à titre gratuit à l'encontre du lycée Gisèle Halimi et donc, ce sont les équipes de la direction des bibliothèques qui, annuellement, une fois les actions passées, font un bilan avec les équipes pédagogiques pour savoir quels ont été les acquis et si cette action est reconduite ou pas. J'espère que j'ai répondu à votre question.

**13.1 Réserve naturelle régionale Confluence Garonne Ariège - Avis sur le projet de classement-
(Environnement et énergies - - 26-0104)**

Adopté à l'unanimité

Questions orales

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Je donne la parole à Madame Victoria SCAMPA qui a une question écrite à nous lire.

V. SCAMPA : Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le Maire, et bonjour. Bonjour à tous, chers collègues. Vous avez, depuis fin 2025, instauré un certain nombre de restrictions aux organisateurs et organisatrices de concerts en plein air : limiter la fête à 2 jours maximum, éviter la récurrence des événements sur un même site, sortir du centre-ville. Et votre argument principal est celui des nuisances sonores face à l'exigence, bien entendable, d'un bien vivre ensemble. Cependant, la conclusion des chiffres d'Allo Toulouse que vous avez amenée aux organisateurs me semble contestable. En effet, le nombre de signalements pour nuisances liés à des musiques sur l'espace public est en moyenne de 42 signalements par mois sur avril-juillet 2025 ; ce qui est relativement stable ces 4 dernières années, la moyenne étant de 40 sur 2022, par exemple. Et alors que, sur cette période de 2022 à 2025, le nombre de concerts a été multiplié par 3,5, passant de 42 à 149, montrant là, il me semble, un investissement solide de la part des organisateurs pour garantir ce bien vivre ensemble. En passant, cette augmentation du nombre de concerts, nous pouvons nous en féliciter pour le rayonnement de notre ville, et j'espère que ce nombre ne déclinera pas.

Mais pour une partie des organisateurs, la conséquence de cette politique est soit l'abandon de leurs projets, soit une réorientation vers des lieux privés. Partant de là, le public n'est plus le même ou doit payer davantage. Ne négligez pas, Monsieur le Maire, l'importance de maintenir de tels événements gratuits accessibles en centre-ville, en particulier pour nos jeunes. Les open airs n'ont rien de futile. Le temps de la fête nous est nécessaire. Relisez Walter BENJAMIN dans *Paris capitale du XIX^e siècle* : « Les fêtes sont des expériences collectives où le temps cesse de s'écouler selon la mesure ordinaire. Elles condensent le passé et le présent dans une même intensité ». Il faut comprendre par-là que la musique électronique n'est pas juste un « boum boum » désagréable aux oreilles de celles et ceux qui mépriseraient cette culture populaire, mais que, pour chaque individu, c'est une respiration face au temps de travail, face au temps des études et des inquiétudes. Ce temps de culture, c'est aussi un temps nécessaire pour le collectif, un vecteur essentiel de sociabilité pour les jeunes. Jeunes qui, je le rappelle, à Toulouse, si l'on compte les 15-29 ans, représentent 32,6 % de la population. Pensez encore que cette jeunesse, plus encore sûrement que les précédentes, 6 ans après la crise de la COVID 19, a besoin de cette culture de proximité.

Enfin, je tiens à le rappeler, une proposition de votre part a effectivement été faite : celle de construire possiblement un lieu dédié à Sesquières. Mais cela est loin de faire l'unanimité auprès des acteurs, loin d'être suffisant, aussi, en particulier en termes de mobilité. Et cela montre bien, il me semble, votre doctrine : séparer les lieux de vie des lieux de culture et de fête. Je pense bien sûr aux open airs, mais aussi aux bars. Quand, nous, ce que nous voulons, à Demain Toulouse, c'est que Toulouse ne devienne ni le terrain de jeu des spéculateurs ni une ville dortoir. Ma question est donc la suivante, Monsieur le Maire : qu'avez-vous prévu de faire les week-ends du 15 et 26 mai ? Parce que, si vous êtes libre, il y a un open air Plein Phare sur Pech David. Et plus sérieusement, pensez-vous que le nécessaire a été fait pour mieux connaître ces acteurs et ces actrices de la culture, pour mieux comprendre les enjeux sociaux qui se passent derrière ces événements musicaux ? De sorte, peut-être, à revoir votre décision de restriction. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, Nicole YARDENI va vous répondre. Auparavant, permettez-moi de relever un certain nombre d'expressions que vous avez souhaité employer. D'abord, vous dites : « les fêtes sont des temps collectifs ». Je le sais déjà. Et la musique électronique n'a pas attendu votre arrivée au Conseil Municipal pour s'épanouir dans Toulouse. Cela fait depuis plusieurs années que nous sommes attentifs à cette expression-là dont l'intérêt a été souligné par votre intervention, que ce soit au titre de la diversité musicale, au titre de la jeunesse et tout simplement de la vie. Alors, que Toulouse devienne une ville dortoir, que ce risque nous menace, je crois que là votre intervention nous permet tous de sourire. Parce qu'effectivement, je crois que s'il y a une ville qui ne risque pas d'être ville dortoir, c'est bien Toulouse. Donc, permettez-moi de vous inviter, pour vos prochaines interventions, d'éviter les propos caricaturaux qui ne renforcent pas la crédibilité qui serait éventuellement la vôtre. Donc, je vais donner la parole à Nicole YARDENI pour une réponse beaucoup plus pragmatique que l'approche théorique que vous avez développée dans votre propos.

N. YARDENI : Alors, oui, vous avez noté l'augmentation des concerts de musique amplifiée, à juste titre. Nous les soutenons. Et dans votre question écrite, moins développée que ce que vous venez

d'évoquer, vous doutiez de ce que disaient les riverains et c'est ça qui m'a un petit peu interpellée. Et je vous confirme vraiment que les riverains, et tous les maires de quartiers, comme mon collègue à l'événementiel, peuvent le confirmer, et comme vous l'avez noté aussi de la part des réponses d'Allo Toulouse : les riverains ont aussi des souhaits. Donc, notre travail, c'est de trouver le point d'équilibre entre les souhaits très naturels des riverains et ceux des acteurs culturels comme des participants. Ce point d'équilibre, il est toujours en évolution. Et nous nous y employons de façon constante. Je vous écrirai pour vous préciser les méthodes que nous évoquons quotidiennement pour répondre à ces injonctions contradictoires. Pour ce qui est de Plein Phare, non seulement je ne sais pas pour le Maire, mais en ce qui me concerne, j'y suis déjà allée. C'est tout à fait remarquable. Ce sont des acteurs extrêmement estimables. Nous estimons tous ces acteurs-là, nous les soutenons. Mais nous répondons aussi aux demandes de nos habitants. Et si vous regardez la concentration d'événements, en particulier sur les quartiers du centre-ville, il va vous apparaître très évidemment qu'ils sont extrêmement denses. Donc, la question de la ville dortoir, effectivement, est à évacuer. Et en ce qui concerne la citation de Walter BENJAMIN, il était allemand, pas anglais. Oui, évidemment, nous la partageons. La fête fait partie de la culture. Beaucoup de choses font partie de la culture. La fête en fait partie. Mais elle doit être aussi un sujet sur lequel l'ensemble des habitants peut adhérer. Et il y a un degré d'acceptabilité. Mais je vous écrirai pour vous confirmer la manière dont nous discutons de façon permanente avec les différents acteurs.

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, c'est une question toujours délicate, à Toulouse comme ailleurs, que de trouver cet équilibre entre l'expression musicale de cette proposition-là et l'exigence légitime des riverains à la tranquillité. Mais bon, par le dialogue, on y est arrivé jusqu'ici, même si l'unanimité n'a pas toujours été au rendez-vous. Donc, on va continuer à avancer comme ça, par un esprit d'ouverture et de dialogue.

Je donne la parole maintenant à Monsieur Julien CADIEU qui, lui, a une question orale à formuler.

J. CADIEU : Oui, merci, Monsieur le Maire. Ma question orale porte sur le centre communal d'action sociale (CCAS) de Toulouse. Depuis la recrudescence inédite de la pauvreté ces dernières années et l'explosion du nombre de personnes sans-abri en France, les établissements sociaux sont de plus en plus submergés. À Toulouse, vous avez 22 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté – ce sont des chiffres de 2021 – et entre 5 000 et 6 000 personnes estimées qui vivent sans domicile. Face à cette situation, le CCAS de Toulouse joue un rôle vital dans le recensement, l'accompagnement et l'attribution des logements d'urgence aux personnes sans-abri. C'est dans ce contexte que, à Toulouse, la charge de travail des agents du CCAS déployés sur le terrain n'a cessé d'augmenter avec des conditions de moins en moins tenables, en particulier au pôle de lutte contre les exclusions. Et malgré cela, ils ont appris, début avril, qu'une réorganisation de leur service serait bientôt prévue sans qu'ils aient été consultés. Donc, l'environnement est devenu tellement toxique qu'en 18 mois, c'est plus de 30 agents qui ont quitté le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), des personnes qui orientent les personnes vulnérables. Donc, conditions de travail intenable d'un côté, chamboulement de leur mission sans consultation de l'autre, la situation n'est plus tenable. Ils se sont donc mis en grève ce 7 avril. Donc, Monsieur le Maire, vous êtes président de ce CCAS et, à ce titre, vous êtes responsable de son organisation et des conditions de travail de ces salariés. Vous devez les écouter et changer la situation au plus vite parce qu'à la fin, ce seront toujours les démunis qui en subiront les conséquences. Ma question est donc la suivante : allez-vous considérer vos agents en empêchant cette nouvelle réorganisation imposée et en leur proposant des solutions ? Ou allez-vous faire définitivement sombrer le principal service public qui permet aux gens de ne plus dormir à la rue à Toulouse ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, je vais demander à celle qui, en mon nom, assure la présidence déléguée du CCAS de vous répondre. Je rappelle, parce que peut-être que tout le monde ne le sait pas, notamment les nouveaux élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, que le CCAS toulousain, c'est le plus important de France par son activité. Et ça, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est aussi le résultat d'une volonté politique que toutes les municipalités ont maintenue, et d'un fort engagement sur le terrain social, bien évidemment, dans la limite des compétences que la loi nous a accordées. Maroua BOUZAIDA.

M. BOUZAIDA : Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi de répondre à ce que LFI maîtrise mal les faits. On va commencer tout d'abord sur la concertation. On nous dit que les agents n'ont pas été consultés. C'est faux, factuellement faux. À l'été 2025, chaque agent a été reçu individuellement pour exprimer son souhait de rester ou non dans l'établissement face aux nouvelles orientations. Le 3 avril de ce mois-ci, une réunion s'est tenue avec les représentants du personnel. Le 28 avril, avant-hier, donc, une nouvelle rencontre a eu lieu avec des propositions concrètes sur la table. On a proposé un maintien de l'organisation actuelle jusqu'au 31 mai, un lancement d'une étude justement sur les risques psychosociaux, une consolidation des fiches de poste, mais aussi une révision des contrats des agents non titulaires. Vous n'étiez pas présent, donc ne faites pas ça. Peut-être que Monsieur CADIEU devrait consulter ses sources avant de consulter ses éléments de langage. On nous décrit une situation de crise sociale explosive. La réalité, c'est que ce préavis de grève qui court depuis le 7 avril n'est plus suivi, Monsieur. Il faut voir, depuis les vacances scolaires, nous n'avons eu aucun gréviste, aucune manifestation rue Belfort, ni allée Jean Jaurès. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les faits.

Arrivons maintenant sur la réorganisation pour que tout le monde comprenne ce que c'est. Cette réorganisation qu'on nous reproche, qui en a pris la décision, en fait ? Ce n'est pas la Ville. Il faudrait que vous vous renseigniez sur les compétences des uns et des autres. C'est la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) ; ce sont les services de l'État. En juillet de l'année dernière et précisément avant, en mai 2025, on a eu un courrier de la DDETS qui nous annonce la suppression pure et simple des PAIO. Qu'est-ce que c'est le PAIO ? C'est la permanence d'accueil d'information inconditionnelle. Face à cette décision de l'État qui nous a imposé cette solution, nous, qu'est-ce qu'on a fait ? Nous avons accompagné cette transition et nous avons maintenu les équipes. Nous avons construit un nouveau dispositif opérationnel qui est le SAO (service d'accueil et d'orientation). Je ne vous cache pas, en effet, que ceci a précipité la préfiguration du guichet unique. Mais, nous, la demande qui nous a été écrite par courrier par la DDETS, c'était la suppression pure et simple. Au lieu de supprimer, on a créé.

Maintenant, qu'est-ce que je peux dire sur notre action municipale ? Parlons de ce que nous faisons puisque LFI semble l'ignorer. Cet hiver, c'est nous qui avons alerté le préfet, par un courrier de Monsieur le Maire, sur l'absence du plan hivernal renforcé et sur la situation des familles. Je vous ai laissé parler, donc vous allez me laisser jusqu'au bout finir mes propos. C'est nous qui avons proposé la caserne Vion pour accélérer la mise à l'abri des personnes vulnérables et précaires. D'ailleurs, cette initiative a été saluée par le préfet par courrier. Pendant que certains, justement, continuent à poser des questions, nous ouvrons des postes. Le SAS victimes de violence, vous connaissez ? Est-ce que vous connaissez ce que c'est le SAS ? C'est une première initiative. La seule en France, d'ailleurs. C'est un dispositif volontariste que nous avons porté par le CCAS de Toulouse : 500 000 euros pour mettre à l'abri des femmes victimes de violence dans un bâtiment avec dignité et pas des nuitées d'hôtel. Nous avons ouvert aussi notre CHRS (entre d'hébergement et de réinsertion sociale) qui abrite 85 hommes, 45 femmes chaque soir, plus 50 personnes en appartement. Le 115, certes, il est en difficulté, mais il reste debout. Ces gens n'ont pas besoin de tribunes politiques, mais ils ont besoin d'un toit. Et nous, on leur donne.

Sur le CTI, maintenant. Qu'est-ce que c'est le CTI ? C'était le dernier point qui était dans cette question orale. C'est le complément de traitement indiciaire, que LFI brandit comme une preuve de notre indifférence. Soyons précis. L'extension du CTI aux agents administratifs ou veilleurs de nuit représente 5 000 euros supplémentaires par an pour notre collectivité, et ce par agent. Ce n'est pas la question financière qui bloque, c'est le cadre législatif national, identique dans tous les CCAS de France, qui détermine qui peut ou non en bénéficier. Et c'est là que cette question orale touche au sublime de l'hypocrisie politique. Monsieur CADIEU, vous siégez ici en tant que conseiller municipal. Ici, vous avez votre président, Monsieur PIQUEMAL, qui est député de la République. Un député, ça fait des lois, non ? Ce CTI qu'il dénonce comme une injustice, il a précisément le pouvoir de le modifier par voie législative, de déposer un amendement et de porter le sujet à l'Assemblée nationale. Alors, la vraie question n'est pas celle qu'il nous pose, c'est celle-ci : pourquoi déposez-vous une question orale plutôt qu'un amendement à Paris ? La réponse est simple : une question orale, ça fait plus d'effet sur les réseaux sociaux qu'un travail législatif sérieux et discret. Pour conclure, LFI pose des questions. Nous, nous ouvrons des portes : celles du SAS, du CHRS, du 115, du SAO et du futur

guichet unique de l'inclusion. C'est ça la différence entre la politique spectacle et l'action publique. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. La procédure prévoit une question et une réponse, et pas de débat. Donc, le Conseil Municipal est terminé. Un buffet est à votre disposition. Je vous remercie et je remercie les agents.

La séance est levée à 12h40

Fait à Toulouse, le

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC